

La flûte

VOLUME 68, N° 1, Mai 2012

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Sur la ligne de feu



18^e édition

Fête champêtre

Le samedi 7 juillet 2012 • 10 h à 16 h 30 • Parc Angrignon de Montréal

du plaisir à profusion!



Tours de poney
et de calèche

Spectacle

Maquilleurs

Jeux gonflables
géants

Gâteries et
rafraîchissements

Euro Bungy

Prix de présence
pour les enfants!

Billets disponibles auprès de votre représentant syndical dès le 1^{er} juin 2012
Renseignements: Chantal Hénault ou Michel Caza, 514 527-4161



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal



Journée organisée en collaboration avec la
Caisse Desjardins des
policiers et policières

« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
Pierre-David Tremblay

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie
André Gendron

Vice-présidente
aux Relations de travail
Lyne Trudeau

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres
Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications
Mario Lanoie

Lafûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Révision
Danielle Lanthier, Chantal Hénault,
Claudette Lalonde

Conception graphique
Quatre-Quarts

Imprimerie
Imprimerie R. M. Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois
par année par la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans cette revue est
strictement interdite sans l'autorisation expresse de la
Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

- 2 Les actualités : **Sur la ligne de feu**
- 8 Paroles de président : **Du taux de criminalité à la charge de travail**
- 10 Prévention et relations avec les membres : **Implantation d'une move-over law au Québec**
- 12 Relations de travail : **Des aide-mémoires utiles**
- 17 Recherche et communications : **Internet VS intranet**
- 18 Services aux membres : **Vos assurances...**
- 19 Entrevue : **Des tickets pour la vie – Entrevue avec Daniel Lafond, délégué syndical – Circulation Coordination Est**
- 21 Symphonie vocale
- 24 Au musée de la police
- 30 Vie spirituelle
- 35 Nouvelles de l'APPRM



Policiers sur la ligne de feu

Au moment d'écrire ces lignes, il y avait déjà douze semaines que les membres du Groupe d'intervention étaient affectés aux manifestations étudiantes, dont certaines furent parmi les plus violentes depuis des décennies. Nous voulions saisir l'occasion pour souligner le travail d'équipe extraordinaire que cela implique, notamment de la part de la planification, des renseignements, de la cavalerie, des motards, de la circulation, des patrouilleurs à vélo et bien entendu, des policiers et policières de PDQ.

Dans de telles circonstances, l'effort exigé de chacun de nos membres des GI est très élevé. Nous savons que certains ont dû faire près de 30 heures en ligne. Considérant le stress

et les exigences physiques inhérentes à ce rôle, La Flûte tenait à saluer votre professionnalisme et votre capacité à maintenir l'ordre à Montréal dans des conditions très difficiles. D'ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, plus d'une vingtaine de policiers avaient été blessés.

Maintenir l'ordre dans un contexte de manifestations infiltrées par des casseurs bien organisés cherchant à saccager et à en découdre avec la police n'est pas une mince affaire. Surtout sous l'œil constant de caméras parfois tenues par des personnes de mauvaise foi cherchant à utiliser des images hors contexte à des fins de propagandes diverses. Nous savons que cette pression est forte et vous savez l'assumer avec dignité.



Photos : Mathieu Wegner



Le règlement sur les masques : un outil attendu

Nous savons aussi qu'un règlement municipal interdisant de porter un masque lors d'une manifestation serait un outil permettant d'intervenir en amont de la casse. Voici d'ailleurs quelques extraits d'une lettre ouverte signée par le président Yves Francoeur et résumant la ténacité de la Fraternité sur cet enjeu. Elle a été publiée sur cyberpresse le 20 mars dernier.

(...) La Fraternité des policiers et policières de Montréal demande un tel règlement depuis une dizaine d'années. En 2009, nous avons cru y être enfin arrivés... mais l'administration Tremblay a plutôt renvoyé aux calendes grecques un projet de règlement visant à interdire de manifester masqué. Ce projet de règlement visait les casseurs et vandales qui s'insèrent dans les manifestations dans le but de faire du grabuge. Malheureusement, devant les hauts cris de certains groupes de pression qui considéraient qu'il s'agissait d'une entrave inacceptable à la liberté d'expression, l'Administration a reculé. Officiellement, il ne s'agissait que d'un recul temporaire devant servir à bonifier le projet de règlement. Or, à ce jour, on attend encore. Nous avons écrit à plusieurs reprises à l'administration Tremblay pour lui demander de réactiver le dossier, sans que le moindre résultat fasse mine de poindre à l'horizon.



Le maire Tremblay doit enfin doter la Ville d'un outil réglementaire permettant aux policiers d'interpeller ceux et celles qui, masqués et cagoulés, détournent le sens de certaines manifestations. Que des casseurs se servent de ce vacuum réglementaire pour s'inviter dans des manifestations uniquement dans le but de commettre des méfaits est inacceptable. La moindre des choses, en démocratie, c'est de s'exprimer à visage découvert.

Le maire, qui se dit dégoûté de l'attitude et du comportement de certains manifestants, a le pouvoir de donner aux policiers de Montréal un outil afin de rendre plus difficiles ces comportements qui mettent en danger les personnes et les biens publics et privés. La Fraternité des policiers et policières de Montréal souhaite que cette fois-ci, il ne recule pas...



Le bal de la Fraternité brille encore !

Le 24 mars dernier, le bal de la Fraternité a de nouveau permis aux membres et aux partenaires de se rassembler dans un contexte festif. Tout le monde était sur son 36 et l'atmosphère était à la fête ! Plusieurs personnes ont également été honorées pour leur engagement syndical.



On voit ici les membres de l'exécutif de la Fraternité avec les personnes honorées pour leurs dix et quinze années d'implication syndicale. De gauche à droite en partant d'en haut : **Pierre-David Tremblay, Mario Lanoie, Yves Gendron, André Adam, Jacques Mc Dermott, Tony Stramiello, Marco Maestri, Louis Audet, André Leclerc, André Gendron, Pascal Poirier, Stéphane Pelletier, Lyne Trudeau et Yves Francoeur.**



Pierre-David Tremblay, vice-président exécutif de la Fraternité, de bonne humeur pendant qu'il se fait caricaturer.



M^e Laurent Roy a été fait membre honoraire de la Fraternité pour son engagement syndical de longue haleine aux côtés de la Fraternité.



La piste de danse était en feu !

Mois de l'histoire des Noirs

Pour la deuxième année consécutive, le mois de l'histoire des Noirs a été souligné à la Fraternité lors d'un cocktail très fréquenté tenu le 21 février dernier. La bonne humeur était au rendez-vous!



Yves Francoeur et **Marc Parent**, à chacune des extrémités, accompagnent les membres du comité organisateur, dans l'ordre habituel: **Jean-Claude Louis Jacques**, **Jean Mustaky**, **Félix Bellevue**, **Yves Noiseux Expérience**, **James Pellisier** et **Patrice Vilceus**.



Commission parlementaire sur le projet de loi 46

Les audiences de la *Commission des institutions* de l'Assemblée nationale sur le projet de loi 46, lequel prévoit la création d'un bureau civil de surveillance des **enquêtes indépendantes**, ont été tenues en mars dernier. La Fraternité était sur place et a assisté à chacune des présentations. C'est le 20 mars qu'a eu lieu la présentation de notre propre mémoire, assurant que notre voix continue d'être entendue et que notre position soit bien comprise et communiquée.

Activités à venir

L'Omnium de golf

Le 24 août 2012 au Club de golf du Lachute et du Victorien.
Coût du billet: 125 \$.

Fèves au lard

Le 28 septembre 2012.
Coût du billet 7 \$, en vente jusqu'au 19 septembre.



Policiers contre le cancer

Se faire raser les cheveux au profit de la Société canadienne du cancer (SCC) démontre un niveau d'engagement envers la cause qui est tout à l'honneur de ceux et celles qui osent se livrer à l'exercice! Le 24 février dernier, plusieurs membres ont osé... et nous leur levons notre chapeau! Rappelons que chaque participant recueille des dons pour relever le défi. Au total, c'est plus de 80 000 dollars que l'ensemble des policiers et policières ayant participé à l'évènement ont amassé!



Les trois premiers participants en partant de la gauche formaient la délégation de la Fraternité. Dans l'ordre: **Pascal Poirier**, directeur des relations de travail, **Yves Gendron**, vice-président à la prévention et aux relations avec les membres, et **André Gendron**, vice-président au secrétariat et à la trésorerie.

Collecte de sang

C'est le 5 avril dernier que, grâce au dévouement de l'équipe de bénévoles dirigée par Pierre Juteau, la collecte de sang de la Fraternité a eu lieu. Plus d'une centaine d'entre vous avez donné de votre précieux liquide rouge! Mobilisés pour les manifestations étudiantes, certains membres ont toutefois été contraints de manquer ce rendez-vous... devoir oblige! Merci à tous et à toutes!



Pierre Juteau et son équipe de bénévoles entourant un généreux donneur!

Une structure syndicale renouvelée

Depuis l'automne dernier, c'est près de 70 nouveaux membres sur 150 que notre structure syndicale a accueillis dans ses rangs. Des élections ont en effet eu lieu pour les délégués, représentants des grades, représentantes à la condition féminine et, enfin, pour les moniteurs. Notre mode de renouvellement permet ainsi d'atteindre un heureux mélange de jeunesse, de sagesse, de fougue et d'expérience.

Travaux sur les horaires

Prenez note que la phase 2 du projet pilote faisant l'objet de travaux évolutifs, vous serez informés à travers d'autres canaux que La Flûte, dont les délais de production sont trop éloignés du temps réel.

Journée reconnaissance

C'est par le biais d'une formule différente que la *Journée reconnaissance* a été soulignée cette année. Sous forme de dîner, l'évènement a consacré plus de temps à souligner le travail essentiel et remarquable des bénévoles lors de la journée annuelle des fèves au lard, dont la première édition a eu lieu en 1966 ! Principale activité de financement au profit du Fonds humanitaire de la Fraternité, il est utile de rappeler que notre Fonds a redistribué autour de 1,7 million de dollars à des organismes soutenant de bonnes causes au courant des deux dernières décennies. Merci à **Rodger Brulotte** pour sa présidence d'honneur qui, année après année, favorise le succès de l'évènement ! Merci également au Service, sans lequel tout cela ne serait pas possible !



Monique Beaudry, qui a pris sa retraite le 26 avril dernier après 28 ans de loyaux services, était un pilier des fèves au lard ! Heureusement, la relève est prête ! Elle a occupé plusieurs postes de secrétaire à la Fraternité.



M. et Mme Montanaro, la commandante **Charline Bouffard**, l'agente sociocommunautaire **Claire Levac** et un représentant de MacDonald Canada. Également présents sur la photo : **Yves Francoeur**, président de la Fraternité, **Marc Parent**, directeur du Service, et **Rodger Brulotte**.



Le lieutenant **Claude Boucher** et les agents sociocommunaires **Bernard Metcalfe** et **Martine Lalumière**.



Julie Mazerolle du PDQ 31 et **Alain Bernier**, aussi du PDQ 31 ainsi que membre du comité des activités sociales de la Fraternité.

La charge de travail

On nous demande parfois pourquoi si le taux de criminalité baisse, le nombre de policiers, lui, ne baisse pas. En fait, c'est simple : l'évolution du taux de criminalité n'est pas si pertinente pour déterminer les besoins en sécurité publique. C'est du moins ce qu'on peut conclure d'une étude de l'École de criminologie et de justice criminelle du Collège universitaire de la vallée de Fraser¹.

L'étude porte sur l'évolution de la charge de travail nécessaire dans la GRC entre 1975 et 2005 pour répondre aux appels en Colombie-Britannique. On y relève *une séquence de décisions judiciaires qui ont substantiellement augmenté le nombre d'étapes requises et le nombre de tâches administratives dans le traitement des dossiers*. On y relève également des augmentations du temps requis pour traiter les tâches administratives avec l'introduction des systèmes informatiques. Ainsi, les auteurs affirment que les contextes légal et technique dans lesquels les policiers opèrent aujourd'hui ont rendu le travail policier plus complexe et font que répondre à un appel prend plus de temps.

En fait, l'étude démontre que dans les années 70, les tâches administratives – incluant remplir les rapports – prenaient au total environ une heure et demi par jour alors qu'aujourd'hui, le même policier peut y passer jusqu'à quatre heures. Quant à l'arrivée de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, elle a lourdement augmenté les exigences en matière de procédure et de preuve, haussant de façon importante la complexité des opérations policières et les étapes applicables. Sans compter que cela implique évidemment plus de formation.



par appel a augmenté

En outre, l'étude relève une hausse substantielle du temps dont a besoin un policier pour s'occuper d'un dossier à compter de l'appel initial jusqu'à son acceptation par la couronne. Par exemple, pour les entrées par effraction, on évoque une augmentation du temps requis de 58 % entre 1983 et 2003. Quant aux cas de conduite avec facultés affaiblies, c'est 250 % plus de temps qui est nécessaire, alors que pour la violence conjugale, on parle d'une augmentation de 964 % du temps nécessaire pour monter le dossier.

Si les dossiers prennent plus de temps à traiter, c'est notamment que le nombre d'étapes procédurales pour remettre un dossier complet au procureur a aussi nettement augmenté. En effet, toujours selon l'étude, au courant des trente dernières années, ce nombre d'étapes procédurales a augmenté de 25 % pour les homicides et de 722 % pour le trafic de stupéfiants!

On comprend donc que le temps dévolu à chaque cas a substantiellement augmenté alors que le nombre de policiers per capita, lui, depuis 1962, a diminué.

Les auteurs relèvent en effet qu'entre 1962 et 2003, la population canadienne a augmenté de 2,3 fois alors que le nombre d'agents de police n'a augmenté que de 1,7 fois. Ils ajoutent également que le Canada a toujours eu moins d'agents de police per capita que les autres pays notés, tels l'Australie, la Grande-Bretagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas ou les États-Unis.

Je me permets d'ajouter que tous ces pays ont des territoires beaucoup moins vastes à couvrir, car si le nombre de policiers per capita importe, le nombre de policiers par kilomètre carré constitue également une donnée valable. Par exemple, on retrouve à Montréal et Toronto 9 policiers municipaux par kilomètre carré, tandis qu'à Vancouver, il y en a une douzaine.

Il faut par ailleurs rappeler que le modèle montréalais, très décentralisé, nécessite un plus grand nombre de policiers per capita car, avec 33 postes de quartier, assurer une masse critique permettant à chacun de ces postes de fonctionner 24 heures sur 24 demande globalement plus de ressources. D'ailleurs,

la Fraternité a toujours estimé que ce nombre de postes était trop élevé.

Bref, il est grand temps de faire évoluer le tableau de bord! Le taux de criminalité seul n'est pas le meilleur indicateur pour jauger les besoins, pas plus que le nombre de policiers per capita, sorti de son contexte, ne peut l'être. Les données relatives à la charge de travail et à la lourdeur de chaque cas sont absolument incontournables, tout comme le modèle de répartition des postes de police est un paramètre essentiel. ●

1. Analyse des prestations des services policiers et de l'évaluation des coûts depuis les 30 dernières années, Centre for Criminal Justice Research (CCJR), University College of the Fraser Valley, 2005.



Implantation d'une **Move over law**



L'interception d'un véhicule routier sera toujours une intervention dangereuse à plusieurs niveaux. D'ailleurs, l'approche sécuritaire du véhicule et le contact avec le conducteur sont enseignés dès les premiers cours de formation à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Ainsi, le patrouilleur apprend à positionner son véhicule de façon à créer un corridor de sécurité, car les véhicules qui circulent dans la même direction représentent un risque important.

En effet, on ne peut nier que, malgré la formation, le danger demeure. Par exemple, chez nos voisins américains, entre 1999 à 2008, 154 policiers ont été frappés et tués alors qu'ils faisaient une intervention de routine sur la route. En conséquence, quarante-neuf États américains sont maintenant dotés d'une loi obligeant les automobilistes à changer de voie lorsqu'un véhicule de police, notamment, est immobilisé en bordure avec les gyrophares actionnés. Dans le passé, la vie de plusieurs policiers et policières du Québec a également été mise en danger alors qu'ils procédaient à une intervention auprès de conducteurs de véhicules aux abords des routes.

Le 6 octobre 2002 vers 7 h 20, l'agent Antonio Arseneault de la Sûreté du Québec et le patrouilleur Jean-Yves Therrien de Transport Québec sont tués alors qu'ils s'affairent à installer des cônes de sécurité sur l'autoroute 15, à Laval; un autobus manquant de freins s'était immobilisé dans la voie d'évitement de gauche et les 2 hommes avaient été mandés sur les lieux afin de prévenir tout accident. Malheureusement, un automobiliste les faucha tous les deux. Plus récemment, le 1^{er} décembre dernier, un incident nous a rappelé la nécessité d'adopter une telle loi afin de sauver des vies. En effet, notre confrère, l'agent Vincent Roy, policier à Bromont, a perdu la vie après avoir été happé par un camion cube en bordure



au Québec

de la route 139 alors qu'il interceptait une voiture pour une infraction au Code de la sécurité routière.

Considérant ce qui précède, c'est avec beaucoup de vigueur que je vous invite à signer la pétition en faveur de l'instauration de la *Move over law* au Québec.

Texte de la pétition

CONSIDÉRANT QUE chaque année, des travailleurs sont victimes d'accidents de la route alors qu'ils effectuent leurs tâches en bordure de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2011, le policier Vincent Roy du Service de police de Bromont a perdu la vie dans des circonstances similaires et que la Ville de Bromont a adopté la résolution 2012-03-098 demandant au gouvernement du Québec d'instaurer la *Move over law* au Québec;

CONSIDÉRANT QUE certaines provinces canadiennes, ainsi que la majorité des États américains ont implanté une mesure afin d'augmenter la sécurité de ces travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à minimiser le risque de collision entre les automobilistes et un véhicule d'urgence (policiers, ambulanciers et pompiers), une remorqueuse ou un véhicule gouvernemental dont les gyrophares sont actionnés et qui est immobilisé sur l'accotement;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure oblige l'automobiliste à changer de voie ou réduire sa vitesse en pareille circonstance;

Nous, citoyens, demandons au gouvernement du Québec d'adopter un projet de loi ou toutes mesures réglementaires permettant la mise en place officielle de la *Move over law* sur l'ensemble du territoire québécois.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2751/index.html>

Le 24 avril dernier lors de l'étude des crédits, le ministre des transports, monsieur Pierre Moreau, s'engageait à rapidement introduire une disposition afin que soit adoptée une *Move over law* avant la fin de la session parlementaire actuelle! Participez à éviter tout recul en signant la pétition dès maintenant!

Horaires rotatifs et avantages de l'horaire de 10 heures

Une enquête exhaustive menée par le *National Institute on Justice* (NIJ) auprès des services de police de Détroit (Michigan) et d'Arlington (Texas) conclut qu'il n'y a pas de différences significatives entre les quarts de travail de 8, 10 et 12 heures en ce qui a trait à :

- la performance au travail ;
- la santé ;
- la conciliation travail-famille.

La recherche s'est également penchée sur les problèmes reliés au cardio-vasculaire et au gastro-intestinal et rien n'indique que l'un des 3 horaires soit plus à risque. Il en va de même pour les congés de maladie, les taux demeurant les mêmes.

Certaines différences importantes ont toutefois été relevées :

- les policiers travaillant sur le quart de 10 heures ont un meilleur sommeil et disent avoir une meilleure vie de famille que ceux travaillant sur le 8 heures ;
- les quarts de 12 heures font en sorte que les policiers sont beaucoup plus fatigués et sont moins alertes que ceux travaillant sur les quarts de 8 heures ;
- les policiers sur les quarts de 8 heures sont plus sujets à faire du temps supplémentaire, contrairement à ceux sur les quarts de 10 ou 12 heures ;
- la recherche en vient également à la conclusion que le quart de 10 heures est viable auprès de services policiers de grande taille. 🌐

Lien internet vers le document de recherche :

<https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/237331.pdf>



Vos droits...

Des aide-mémoires utiles !

Dans cette parution de *La Flûte*, nous avons décidé de vous faire bénéficier de plusieurs aide-mémoires que nous vous suggérons de conserver afin de pouvoir opposer la bonne réaction à la bonne situation ! Vous avez des droits, les connaître est un *must*...

Quoi faire lorsque vous êtes convoqué à rencontrer un ou des enquêteurs des affaires internes, des enquêtes spéciales ou du Commissaire à la déontologie policière ?

Enquêteurs de la *Section des affaires internes* :

Les enquêteurs des affaires internes enquêtent sur des actes commis par un policier alors qu'il était en devoir ou des actes commis en dehors de ses fonctions, mais qui peuvent avoir des répercussions sur l'image du Service. Il s'agit d'une **enquête disciplinaire** et **non criminelle**.

Lorsqu'un enquêteur vous contactera pour vous demander de le rencontrer, il vous indiquera s'il vous rencontre à titre d'**intimé** ou de **témoin**.

La rencontre aura lieu au 4^e étage du Quartier général du SPVM. Habituellement, ils seront deux enquêteurs lors de la rencontre. Votre témoignage sera enregistré. On ne vous demandera pas de rédiger une déclaration écrite.

SI VOUS ÊTES RENCONTRÉ À TITRE D'INTIMÉ :

- Vous avez l'**obligation de rencontrer ces enquêteurs** si les actes faisant l'objet de l'enquête concernent des activités que vous avez effectuées pendant vos heures de travail ou en dehors de vos heures de travail alors que vous agissiez à titre de policier. Il s'agit de votre obligation de rendre compte, prévue à l'article 6 b) du *Règlement sur la discipline interne des policiers*.
- Vous pouvez être accompagné d'un représentant syndical. Il s'agit de votre décision. Cependant, si vous préférez ne pas être accompagné d'un représentant syndical, nous vous conseillons fortement de contacter un avocat de la Fraternité afin d'obtenir les conseils adéquats.



LYNE TRUDEAU
VICE-PRÉSIDENTE AUX
RELATIONS DE TRAVAIL

AVEC LA COLLABORATION
DE M^È MAUD FRÉMONT-ASSEL
ET DE M^È JENNIFER LAVOIE



- Dans tous les cas, nous vous conseillons de contacter votre représentant syndical qui pourra faire les démarches nécessaires pour vous conseiller adéquatement. Nous vous rappelons que le représentant syndical ne peut être contraint de rapporter les discussions qu'il a eues avec un membre dans le cadre de ses fonctions de représentant syndical.
- En cas de doute, communiquez avec un avocat de la Fraternité.

SI VOUS ÊTES RENCONTRÉ À TITRE DE TÉMOIN :

- Vous avez l'obligation de rencontrer ces enquêteurs si les questions qui doivent vous être posées concernent des activités que vous avez effectuées pendant vos heures de travail ou en dehors de vos heures de travail alors que vous agissiez à titre de policier.
- Vous pouvez être accompagné d'un représentant syndical. Il s'agit de votre décision. Cependant, si vous préférez ne pas être accompagné d'un représentant syndical, nous vous conseillons fortement de contacter un avocat de la Fraternité afin d'obtenir les conseils adéquats.
- Dans tous les cas, nous vous conseillons de contacter votre représentant syndical qui pourra faire les démarches nécessaires pour vous conseiller adéquatement. Nous vous rappelons que le délégué syndical ne peut être contraint de rapporter les discussions qu'il a eues avec un membre dans le cadre de ses fonctions de représentant syndical.
- En cas de doute, communiquez avec un avocat de la Fraternité.

Enquêteurs de la *Section des enquêtes spéciales* :

Il s'agit d'enquêteurs qui enquêtent sur des allégations de nature criminelle à l'encontre de policiers du SPVM, que les actes reprochés aient eu lieu alors que le policier était en devoir ou pas.

Lorsqu'un enquêteur communiquera avec vous pour vous rencontrer, il vous indiquera si vous êtes rencontré à titre de **suspect** ou de **témoin**. Il vous indiquera aussi sur quel événement il enquête.

La rencontre pourra avoir lieu au QG ou à votre lieu de travail.

SI VOUS ÊTES RENCONTRÉ À TITRE DE SUSPECT :

- Contactez immédiatement un avocat de la Fraternité. Selon le cas, il vous réfèrera à un avocat criminaliste.
- Vous n'avez **pas l'obligation de rencontrer l'enquêteur** des enquêtes spéciales. Comme n'importe quel citoyen visé par une enquête de nature criminelle, vous avez le droit de garder le silence. Les enquêteurs peuvent cependant obtenir copie du rapport que vous avez rédigé concernant les événements enquêtés, s'il y a lieu.
- Votre avocat vous conseillera sur l'opportunité ou non de rencontrer l'enquêteur des enquêtes spéciales.

SI VOUS ÊTES RENCONTRÉ À TITRE DE TÉMOIN :

- Vous avez l'obligation de rencontrer l'enquêteur si les questions portent sur des actes que vous avez posés alors que vous étiez en devoir.
- Vous avez droit à l'assistance d'un avocat.
- À tout moment, si l'enquêteur considère que, par vos réponses, vous devenez un suspect, il a le devoir d'interrompre la rencontre et de vous lire vos droits.

Si vous désirez alors vous prévaloir de votre droit au silence, il ne pourra utiliser contre vous la déclaration que vous avez faite avant d'être considéré comme suspect.

- Vous devrez rédiger une déclaration écrite. Assurez-vous que les termes sont clairs et que la déclaration donne un portrait complet de votre souvenir des événements. Rapportez-vous seulement à ce que vous avez personnellement vu et entendu et non à des suppositions, des rumeurs ou des informations que vous n'avez pas constatées personnellement, mais que des collègues vous ont données.
- Nous vous conseillons fortement de contacter un avocat de la Fraternité avant de rencontrer un enquêteur des enquêtes spéciales à titre de témoin.

Enquêteur du Commissaire à la déontologie policière :

Il s'agit d'un enquêteur qui enquête sur des faits tirant leur origine d'une plainte effectuée par un citoyen au Commissaire à la déontologie policière.

L'enquêteur vous avisera s'il veut vous rencontrer à titre de témoin ou d'intimé.

Vous serez rencontré par un seul enquêteur. Il vous rencontrera à votre lieu de travail. Vous devrez signer une déclaration écrite, cette déclaration est habituellement rédigée par l'enquêteur et signée par vous.

SI VOUS ÊTES RENCONTRÉ À TITRE D'INTIMÉ :

- Vous n'avez **pas l'obligation de rencontrer l'enquêteur** ;
- Contactez un avocat de la Fraternité pour obtenir les conseils adéquats relativement à l'opportunité ou non de rencontrer l'enquêteur.

SI VOUS ÊTES RENCONTRÉ À TITRE DE TÉMOIN :

- Vous avez **l'obligation de rencontrer l'enquêteur** et vous pouvez être accompagné d'un représentant syndical lors de cette rencontre.
- Si, au cours de la rencontre, par les réponses que vous lui donnez, l'enquêteur se rend compte que vous

pourriez devenir intimé dans la présente affaire, il a l'obligation d'arrêter l'entrevue et de vous informer que vous pourriez devenir intimé. À partir de ce moment, vous n'avez plus l'obligation de répondre aux questions de l'enquêteur et toutes les réponses que vous avez données précédemment ne pourront alors être utilisées par le Commissaire.

- Vous devrez signer une déclaration. Généralement, ce sera l'enquêteur qui aura rédigé cette déclaration. Vous devez donc prendre un soin particulier afin de vous assurer que ce qui est indiqué dans la déclaration est le reflet de ce que vous lui avez indiqué lors de la rencontre. Si un ou des éléments énoncés dans cette déclaration ne sont pas conformes à ce que vous avez exprimé à l'enquêteur, vous devez lui demander de modifier cette déclaration avant de la signer.
- N'hésitez pas à contacter un avocat de la Fraternité pour plus de détails.

CSST

Quoi faire lorsque vous vous blessez au travail ou que vous développez une maladie en raison de votre travail ?

Plusieurs conséquences peuvent survenir à la suite d'un accident de travail. Voici les diverses situations pouvant découler d'un accident de travail et les premières étapes à suivre afin d'être couvert par la CSST.

SI VOUS VOUS BLESSEZ AU TRAVAIL MAIS N'AVEZ PAS BESOIN D'UN ARRÊT DE TRAVAIL ET...

...VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE TRAITEMENT :

- Vous avisez votre superviseur **le plus rapidement possible** lorsque l'évènement survient ou que la douleur apparaît.
- Vous demandez à votre superviseur de remplir la **déclaration d'accident de travail de l'employeur** afin de garder une trace de cet incident à votre dossier.



...VOUS AVEZ BESOIN DE TRAITEMENTS

(exemples : physiothérapie, chiropractie, etc.):

- Vous avisez votre superviseur **le plus rapidement possible** lorsque l'évènement survient ou que la douleur apparaît.
- Vous demandez à votre superviseur de remplir la **déclaration d'accident de travail de l'employeur** afin de garder une trace de cet incident à votre dossier.
- Comme la CSST rembourse certains traitements, vous devez consulter un médecin **dès que possible** afin qu'il établisse un diagnostic et qu'il vous prescrive les traitements appropriés. Le médecin pourra également décider de vous mettre en travaux légers. Vous lui demandez alors de vous fournir une **attestation d'accident de travail**.
- À la suite de votre consultation avec le médecin, vous remettez au bureau médical de la Ville l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin et, le cas échéant, vous l'avisez des limitations déterminées par votre médecin.
- **Dès que possible**, vous remplissez le formulaire de la CSST intitulé « Réclamation du travailleur » et vous l'envoyez à la CSST accompagné de l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin.
- Lorsque votre réclamation est acceptée, vous demandez le remboursement des traitements en remplissant le formulaire de la CSST approprié.

SI VOUS VOUS BLESSEZ AU TRAVAIL ET DEVEZ VOUS ABSENTER POUR UNE PÉRIODE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 14 JOURS...

- Vous avisez votre superviseur **le plus rapidement possible** lorsque l'évènement survient ou que la douleur apparaît.
- Vous demandez à votre superviseur de remplir la **déclaration d'accident de travail** de l'employeur afin de garder une trace de cet incident à votre dossier.

- Vous devez consulter un médecin **dès que possible** afin qu'il établisse un diagnostic, vous mette en arrêt de travail et, le cas échéant, vous prescrive des traitements. Vous lui demandez alors de vous fournir une **attestation d'accident de travail**.
- À la suite de votre consultation avec le médecin, vous remettez au bureau médical de la Ville l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin et vous l'avisez de la durée de votre arrêt de travail prévue par votre médecin.
- **Dès que possible**, vous remplissez le formulaire de la CSST intitulé « Réclamation du travailleur » et vous l'envoyez à la CSST accompagné de l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin.

SI VOUS VOUS BLESSEZ AU TRAVAIL ET DEVEZ VOUS ABSENTER POUR UNE PÉRIODE DE PLUS DE 14 JOURS DE CALENDRIER...

- Vous avisez votre superviseur **le plus rapidement possible** lorsque l'évènement survient ou que la douleur apparaît.
- Vous demandez à votre superviseur de remplir la **déclaration d'accident de travail de l'employeur** afin de garder une trace de cet incident à votre dossier.
- Vous devez consulter un médecin **dès que possible** afin qu'il établisse un diagnostic, vous mette en arrêt de travail et, le cas échéant, vous prescrive des traitements. Vous lui demandez alors de vous fournir une **attestation d'accident de travail**.
- À la suite de votre consultation avec le médecin, vous remettez au bureau médical de la Ville l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin et vous l'avisez de la durée de votre arrêt de travail prévue par votre médecin.
- **Dès que possible**, vous remplissez le formulaire de la CSST intitulé « Réclamation du travailleur » et vous l'envoyez à la CSST accompagné de l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin.

Si vous avez une rechute, récurrence ou aggravation de votre lésion professionnelle...

Cette situation s'applique uniquement à ceux pour qui une lésion initiale a été reconnue par la CSST. La rechute, récurrence ou aggravation consiste en une détérioration de l'état de santé ou une reprise évolutive, une réapparition ou une recrudescence de votre lésion professionnelle initiale ou de ses symptômes. La rechute n'a pas besoin de survenir lorsque vous êtes en devoir, contrairement à la lésion initiale. En cas de doute, communiquez avec un avocat de la Fraternité.

DANS LE CAS OÙ VOUS AVEZ UNE RECHUTE, RÉCIDIVE OU AGGRAVATION, QUE VOUS N'AVEZ PAS BESOIN D'ARRÊT DE TRAVAIL ET QUE VOUS AVEZ BESOIN DE TRAITEMENT...

- Comme la CSST rembourse les traitements qui sont nécessaires suite à un rechute, récurrence ou aggravation, vous devez consulter un médecin **dès que possible** afin qu'il établisse un diagnostic et qu'il vous prescrive les traitements appropriés. Le médecin pourra également décider de vous mettre en travaux légers. Vous lui demandez alors de vous fournir une **attestation d'accident de travail**.
- À la suite de votre consultation avec le médecin, vous remettez au bureau médical de la Ville l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin et, le cas échéant, vous l'avisez des limitations déterminées par votre médecin.
- **Dès que possible**, vous remplissez le formulaire de la CSST intitulé « Réclamation du travailleur » et vous l'envoyez à la CSST accompagné de l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin.

DANS LE CAS OÙ VOUS AVEZ UNE RECHUTE, RÉCIDIVE OU UNE AGGRAVATION ET QUE VOUS AVEZ BESOIN D'UN ARRÊT DE TRAVAIL...

- Si l'évènement survient ou la douleur apparaît alors que vous êtes en devoir, vous avisez votre superviseur **le plus rapidement possible**.
- Vous demandez alors à votre superviseur de remplir la **déclaration d'accident de travail de l'employeur** afin de garder une trace de cet incident à votre dossier.
- Vous devez consulter un médecin **dès que possible** afin qu'il établisse un diagnostic, vous mette en arrêt de travail et, le cas échéant, vous prescrive des traitements. Vous lui demandez alors de vous fournir une **attestation d'accident de travail**.
- À la suite de votre consultation avec le médecin, vous remettez au bureau médical de la Ville l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin et vous l'avisez de la durée de votre arrêt de travail prévue par votre médecin.
- Vous remplissez le formulaire de la CSST intitulé « Réclamation du travailleur » dès que possible et vous l'envoyez à la CSST accompagné de l'attestation d'accident de travail remplie par votre médecin.

En cas de doute et pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec un avocat de la Fraternité. 📞



Internet VS Intranet

Vous avez peut-être remarqué que les zones réservées aux membres dans le site Internet de la Fraternité sont de plus en plus utilisées pour vous donner accès à divers documents.

Que ce soit la convention collective, les lettres d'entente, les *Flûtexpress*, les rapports annuels en passant par des photos de l'Association athlétique et des formulaires d'inscription, l'Internet représente un accès direct et facile à l'information. Mais encore faut-il être inscrit aux zones réservées aux membres ! Il s'agit d'une opération facile qui s'effectue en quelques minutes. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous serez automatiquement guidés à travers le processus dès votre première tentative d'accès. Les éléments y sont classés en fonction des sujets et certaines sections contiennent des documents de référence ainsi que des documents plus ponctuels classés par date. Vous y trouverez notamment une fonction vous permettant de vous abonner à l'aide d'un simple clic à une notification par courriel de toute nouveauté. Par exemple, en vous abonnant à la notification automatique de la section *recherche et communications*, vous serez mis au courant par courriel et en temps réel de la sortie de toute nouvelle *Flûtexpress*. Enfin, vous remarquerez que le site Internet est également pourvu d'une section réservée aux membres de la structure syndicale, lesquels peuvent y retrouver certains documents plus spécialisés.

Intranet et assurances

Tous les documents relatifs aux assurances demeurent toutefois présents sur l'intranet, lequel reste toujours accessible par le biais de la page d'accueil du site Internet. De fait, dans un avenir prévisible, l'intranet est destiné à exclusivement servir le domaine des assurances. Ainsi, à terme, les documents reliés aux relations de travail, par exemple, ne se retrouveront que dans la section correspondante du site Internet. Toutefois, afin de nous assurer que tous et toutes aient accès à l'information, nous continuerons pour un certain temps à rendre disponible sur l'intranet des documents également présents sur l'Internet. Mais cette offre est limitée dans le temps ! Alors inscrivez-vous vite pour accéder aux parties privées de l'Internet ! ●



Nous sommes là pour vous !

De nos jours, il faut bien admettre que le domaine des assurances regorge de choses complexes ! C'est pourquoi nous tenons tant à vous garder à jour ! Vous êtes bien assurés, il faut que vous demeuriez bien informés !

Pour comprendre vos assurances, il y a l'intranet, accessible par le biais de la page d'accueil du site Internet. Vous y trouverez notamment une foire aux questions, vous pourrez également procéder à la **consultation de votre dossier** et aisément y trouver et imprimer les **formulaires d'assurance maladie et d'assurance dentaire**. De plus, vous pouvez directement y faire votre **déclaration de voyage** lorsque vous quittez le pays pour 7 jours ou plus en entrant les dates appropriées. Un numéro de confirmation vous sera fourni et vous recevrez un courriel avec les dates que vous aurez enregistrées.

N'oubliez pas de le demander à votre pharmacien...

Nous vous l'avons souvent répété par le biais d'une pub récurrente dans la Flûte : lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois, vous n'avez qu'une seule franchise à payer et vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de douze !

Une autre chose que vous avez grand intérêt à faire, c'est demander à votre pharmacien d'inscrire la durée du traitement sur le reçu sinon il vous faudra présenter une nouvelle demande aux

assurances. Prenez note qu'en utilisant MÉDIRECT, vous êtes certain que cet oubli sera évité !

Enfin, si vous avez **65 ans et plus**, vous êtes maintenant assurés par la **RAMQ**. Il est donc inutile de nous faire parvenir vos factures de médicaments puisque le régime d'assurance de la Fraternité ne couvre pas la différence entre le coût payé et le coût remboursé par la RAMQ, si différence il y a.

Utilisez MÉDIRECT ! Vous serez certain qu'il ne manque aucune information nécessaire à votre réclamation et le paiement sera plus rapide.

Couples de policiers

Deux policiers actifs sans enfant, lorsqu'ils sont **mariés** ou **conjoints de fait et cohabitent à la même adresse depuis 12 mois ou plus**, ont droit à une prime réduite. Si c'est votre cas, **vous devez nous en faire**

part ! On parle évidemment de deux policiers actifs et **membres de la Fraternité**.

Quant aux couples de policiers dont **l'un est actif et l'autre retraité**, une nouvelle règle s'applique depuis le 1^{er} janvier 2012. En effet, depuis cette date, le membre retraité a le choix de se désister du régime d'assurance maladie/voyage-retraité pour adhérer à celui de son conjoint actif. Cependant, le membre retraité ne pourra pas avoir le choix d'option comme dans le régime pour les retraités. Cette nouvelle règle s'applique également au régime dentaire. De plus, advenant le cas d'un décès ou d'une séparation, il sera possible au membre retraité d'adhérer à nouveau au régime d'assurance maladie/voyage et dentaire des retraités. **Pour se prévaloir de cette opportunité, le membre actif ainsi que le membre retraité doivent se présenter à nos bureaux afin d'effectuer les modifications nécessaires.** ●

Amélioration à votre assurance voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la période que vous devez passer dans votre province de résidence entre deux *voyages* pour que ces deux séjours soient considérés comme un seul séjour est passée de 28 à 14 jours. Une amélioration notable !

Des tickets pour la vie

La Division *sécurité routière et circulation*, créée en 2006, comporte environ 130 membres. Si elle a quelques fois défrayé la manchette, il demeure que, grâce à elle, le bilan routier s'est grandement amélioré.

Entrevue avec un homme convaincu de l'aspect essentiel de son rôle, l'agent Daniel Lafond, délégué syndical *Circulation Coordination Est*.



Daniel Lafond

Daniel Lafond aime son travail et n'a pas la langue dans sa poche : «Oui, on a un quota de 16 contraventions par jour à donner et je ne le cache pas aux automobilistes, mais quand je donne une contravention, c'est parce qu'il y a eu une infraction» affirme-t-il sans ambages. Avec vingt-six ans d'ancienneté comme policier, il ajoute à la blague «...et il me reste encore quelques milliers de contraventions à donner pour que les gens comprennent». Avant que la Division *sécurité routière et circulation* ne soit réinstaurée, il ne se donnait que peu de contraventions dit-il, et on constatait un niveau trop élevé de conduite dangereuse. Si certains sont parfois outrés et l'engueulent copieusement, il attend toutefois que le contrevenant ou la contrevenante se calme. «Je leur laisse d'abord vider leur presto avant d'expliquer

les choses» philosophe-t-il. «C'est normal que des gens ne soient pas contents de se faire prendre et, surtout quand ça fait plusieurs fois qu'ils se font attraper, ils expriment leur frustration».

L'approche a porté fruit et il souligne qu'il est plus difficile qu'avant d'atteindre son quota avec des cas lourds, les comportements au volant s'étant sensiblement améliorés. Mais une chose demeure affirme-t-il, «...les enseignes, ce n'est pas suffisant, ça prend des policiers pour émettre des billets d'infraction».

Lorsqu'on lui reproche d'être posté dans une *trappe à ticket*, il explique qu'il se place effectivement à un endroit où des infractions sont commises. Il s'agit en fait d'endroits où plus de gens commettent plus d'infractions : «Mon travail est d'améliorer les comportements sur la voie publique en émettant des billets d'infraction, alors je vais là où les gens commettent des infractions». Mais attention, cela ne signifie pas qu'il donne n'importe quel *ticket*, n'importe quand. «Je ne suis pas stressé avec mon quota, je sais que si je donne moins de billets une journée, je me reprendrai assez vite. Il y a beaucoup de contrevenants. Le quota, c'est une moyenne».

Préférant sévir contre quelqu'un qui roule à 75 km/heure dans une zone de cinquante plutôt que contre quelqu'un dont la transgression est plus légère, il exprime la pensée suivante : «Il ne faut pas que le quota devienne une fin en soi, il faut que ça demeure de la sécurité routière» déclare-t-il. Mais cela ne change pas le fait que les opérations ont dû évoluer, parce que les gens appliquent les freins dès qu'ils voient un radariste accompagné d'autres voitures de police. «Pour certain, il y a un stress à remplir le quota» admet-il.

La *Move over law*

Daniel Lafond est bien placé pour juger de la pertinence d'instaurer une *Move over law* au Québec pour obliger les automobilistes à changer de voie lorsque c'est possible, histoire de ne pas frôler les véhicules de police immobilisés. «C'est clair qu'on est à risque, particulièrement en hiver. Il ne faut pas être trop pressé de sortir de son véhicule...» souligne-t-il, ajoutant que certains automobilistes font même exprès pour lui envoyer de la *slush*... Une remarque qui rappelle que le civisme est loin d'être donné à tous, et que ce travail essentiel est loin d'être facile. ●

Le Club de chasse et pêche

des policiers et policières de Montréal

Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau!

Pour vos activités de pêche, de chasse et de plein air nous aimerions vous accueillir!

Devenez membre, c'est avantageux et peu couteux!

Frais d'inscription : promotion... 0\$ en 2012!

Frais annuels : 270\$

Pour connaître nos promotions communiquez avec Yves Brien, directeur des relations extérieures, au 450 582-9702.

Visitez-nous sur : ccpppm.wordpress.com

Pour les nouveaux membres policiers ou ex-policiers, 50% de rabais à la réservation d'un forfait d'une semaine en 2012!

Nous vous souhaitons une belle saison à votre club.



Pour réserver,
téléphonez du lundi au
vendredi entre 8 h et 17 h
au 1-819-523-7566
et laissez un message.
Nous communiquerons
avec vous !





JEAN-MARC CIMON
PRÉSIDENT



La Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Depuis plus de 55 ans, la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal assure une présence aux funérailles des policiers actifs ou retraités. Nos choristes parcourent également la grande région métropolitaine, inspirés de la vitalité et de la poésie des concerts-bénéfice, de soirées d'animation, de maisons des aînés, de campagnes de financement ou encore de mariages et de baptêmes.

Nos choristes ont le sentiment que le temps et l'énergie consacrés à cette organisation ont profité à de nombreuses personnes tout en leur permettant de vivre une expérience enrichissante. Cette activité ne fait que des gagnants! Depuis sa fondation, la Symphonie a vu plus de 170 choristes qui sont venus donner leur voix et leur temps. La richesse de cette organisation provient de ses bénévoles. Être membre de la Symphonie, c'est d'abord et avant tout le plaisir! Le plaisir de chanter en groupe, celui d'aborder de multiples styles musicaux, de visiter toutes

les époques et de s'exprimer vocalement dans plusieurs langues! Lors des concerts, les Voix de la Symphonie recherchent le plaisir du contact immédiat avec le chef, sans l'intermédiaire d'une partition. C'est pourquoi le chœur chante... par cœur et avec cœur! Les répétitions se font dans le plaisir... et les concerts, au grand bonheur de notre public! Les choristes recherchent les occasions de se réunir dans divers lieux et de chanter un répertoire des plus diversifiés, tout simplement pour le plaisir!

Rejoignez-nous

Par courriel à symphonie@fppm.qc.ca ou par téléphone 514 258-0475/514 257-4161

**Fidèle à sa tradition,
votre caisse se distingue
et ristourne!**

**+ de 1,575 million
de \$ vous seront
retournés**

Individuellement

En fonction des intérêts qui vous ont été perçus ou versés en 2011 ou de l'encours moyen détenus dans les produits suivants :

Épargne (régulier ou à imposition différé)

- épargne stable
- épargne à terme
- compte d'épargne libre d'impôt (Céλι)

- fonds de placement
- placements garantis liés aux marchés (avec ou sans rendement)

Crédit

- prêt personnel
- hypothèque
- marge de crédit
- prêt AccordD

Collectivement

Par le biais des dons et commandites et du Fonds d'aide au développement du milieu.

À cela s'ajoutent :

- les sommes distribuées en cours d'année par la tarification VIP, évaluées à 1,1 million \$

**Surveillez votre compte le 29 mai prochain,
date de dépôt de votre ristourne.**

C'est clair : en regroupant l'ensemble de vos produits financiers à la Caisse Desjardins des policiers et policières, vous multipliez les occasions d'économiser et de faire fructifier votre argent. *La confiance, ça rapporte!*

NOUVEAU!

Les prêts hypothécaires combinés

Vous hésitez entre un taux fixe et un taux variable? Joignez les 2 options grâce à la diversification hypothécaire. Un bon moyen pour bâtir le prêt qui vous convient, tout en profitant d'un taux moyen avantageux.

Pourquoi combiner votre prêt hypothécaire?

On oublie trop souvent que l'achat d'une maison est habituellement le plus important investissement d'une vie au même titre que l'épargne pour la retraite.

Comme pour l'épargne, il est important de diversifier les produits, mais cette fois pour :

- économiser des frais d'intérêts;
- accélérer le remboursement de votre emprunt;
- atténuer les impacts d'éventuelles fluctuations de taux.

**Informez-vous auprès de votre conseiller ou visitez le :
www.caisse-police.com**

Activités de nos retraités en Floride

C'est dans la bonne humeur que nos «oiseaux du sud» ont répondu à l'appel à l'occasion des activités organisées à leur intention en Floride. Au menu : soleil, retrouvailles, plaisir et prix de présence. Des rassemblements dont votre caisse se fait partenaire et qui célèbrent l'appartenance avec grand succès!

- **LE PIQUE-NIQUE**, le mercredi 22 février, sur la plage de Fort Lauderdale a rassemblé environ 160 personnes. Merci à Alain Béland et Richard Carle, retraités en tête de cette belle organisation!
- **TOURNOI DE GOLF ANNUEL**, le jeudi 23 février au Bonaventure Country Club. Merci aux organisateurs : Messieurs André Poitras, Claude Boudrault, Henri-Paul Tremblay et Yves Brien.



Caisse Desjardins des
policiers et policières

www.caisse-police.com pour mieux vous informer!

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec

Policiers contre le cancer

La 12^e édition du RASE-O-THON permet d'amasser 83 000 \$

Parce qu'elle partage vos valeurs et vos préoccupations, votre caisse s'est faite partenaire de cette cause humanitaire portée par la communauté policière à même son Fonds d'aide au développement du milieu, exprimant ainsi une fois de plus sa distinction coopérative. Bravo à tous les participants et merci aux donateurs!



Pêche sur la glace de l'APPRM

Participation active de votre caisse encore cette année dans le cadre de l'activité de pêche sur la glace organisée par l'Association des policiers et policières retraités de Montréal le 17 février dernier. Encore cette année, la Caisse est repartie avec le prix de l'équipe la plus dynamique!



Le gagnant du GPS offert par la Caisse, M. Michel Fournier, entouré de MM. Jean-Pierre Roy, Normand Beaudoin et Joël Savard.

Campagne REER

- Transfert des journées de maladie 2011
- Liquidités provenant de la rétro

Toute l'équipe vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée en choisissant de lui confier vos économies!

Une nouvelle bourse à l'intention des étudiants de l'ENPQ

Désireuse d'exprimer concrètement son support aux aspirants policiers à chacune des étapes de leur formation, votre Caisse Desjardins des policiers et policières instaure la Bourse de l'Excellence.

Puisée à même son Fonds d'aide au développement du milieu, cette bourse de 500 \$ est remise au terme de chacune des promotions de l'École nationale de police du Québec aux deux étudiants qui se voient remettre la Mention d'excellence décernée par l'École. En plus d'aider financièrement

les étudiants, cette bourse représente une façon pour la Caisse d'exprimer sa distinction coopérative, de soutenir les valeurs de l'École, d'encourager et de féliciter l'excellence.

La Bourse de l'excellence s'ajoute à la Bourse de la relève Armand-Morin ainsi qu'aux Bourses d'études de la Caisse Desjardins des policiers et policiers déjà en vigueur et dont les détails et modalités sont disponibles dans l'offre de services aux aspirants policiers.

Les premières bourses ont été remises par notre directeur général le 20 janvier

dernier dans le cadre de la cérémonie de remises des attestations de la 122^e promotion.

Sur la photo, un des heureux récipiendaires, M. Pascal Proulx.





Saviez-vous que...

- Au début de sa colonisation en **1642**, Montréal est sous la protection des soldats volontaires du régime français, sous la direction des dirigeants de la colonie. Ce n'est qu'à partir de 1730 que la sécurité des citoyens sera assurée par un corps de police civil ou par des gardiens de la paix et ce, jusqu'à la fin du régime français, en 1760.
- C'est en **1763**, lors de la signature du Traité de Paris, par lequel la Canada est cédé à la Grande-Bretagne, que l'on établit la justice criminelle sur le modèle britannique. Par contre, l'Acte de Québec, adopté par le Parlement britannique en 1774, permet aux canadiens de conserver les lois civiles françaises.
- En **1812**, un corps de milice composé d'un capitaine, de deux subalternes, quatre sergents et trente-six hommes, veillent au respect des règlements de la police la nuit. Ce corps de milice patrouille la ville et les faubourgs et assiste les troupes lors d'événements exceptionnels. Les procès-verbaux suggèrent que ce corps de milice aurait pu être composé de volontaires ou d'anciens militaires.
- En **1818**, les Juges de Paix mettent sur pied le **système du Guet** dont le but est d'assurer la surveillance pendant la nuit et d'allumer et nettoyer les lampes placées aux entrées de faubourgs. En

1820, pendant une courte période, dû à une mauvaise gestion des administrateurs du budget consacré au Guet, on décide de réduire les effectifs et les salaires; l'éclairage des rues est discontinué et les lampes enlevées! Le Guet est reconstitué en 1821.

- En **1832**, lors de la première incorporation de la ville de Montréal, le Conseil de ville crée le **poste d'inspecteur de police** et y nomme **M. Weilbrenner**.



Celui-ci est responsable de l'exécution et du respect des règlements ainsi que de procéder à des poursuites lors d'infractions. Cependant, le poste est trop lourd pour un seul homme et le salaire qui lui est attribué est dérisoire. Aussi, le Conseil ne peut-il que constater la faiblesse des pouvoirs que lui a accordés l'Acte d'incorporation. En **1836**, il tombe sous la tutelle du gouvernement provincial.

- En **1837**, n'ayant aucune autorité légale pour appréhender les malfaiteurs, le Guet est définitivement démembré. **Vu la détérioration du climat politique et les troubles qui en résultent, la Constitution de 1791 est suspendue dans le Bas-Canada (le Québec d'aujourd'hui) et la loi martiale proclamée.**

- En **1840**, Montréal bénéficie d'une **nouvelle charte** lui permettant de prélever des fonds nécessaires pour l'établissement d'un système de police dans la ville. **Cependant, la police est toujours sous la tutelle du gouvernement du Bas-Canada.** Le rôle principal de ce corps policier est de s'assurer de l'ordre et de la paix avec un accent mis sur la politique. Il est plus intéressé à surveiller les assemblées locales et à obtenir des dénonciations sur certains individus proches des «Patriotes de 1837».
- C'est le **15 mars 1843** que le **Conseil municipal**, sous la présidence du troisième maire, M. Joseph Bourret, adopte un règlement **instituant un corps policier** qui ne **relèverait que de la municipalité**, sous la responsabilité d'un **Comité de police**. Son **premier chef** est **M. Alex Comeau**.





■ En 1844, les critères d'embauche sont d'être âgé de moins de 35 ans et de mesurer 5'8". À cette époque, la maîtrise des deux langues constitue un avantage à la promotion pour les candidats.

Références :

- Claude Crevier : «*La police de Montréal sous le régime français*» dans *la Revue des agents de police* (1965)
- José Rice : «*La police de Montréal*» aspects socio-historiques *Développement, rôle et efficacité de la police au Canada*
- Jean Turmel : *de 1796 à 1909.*
- Jean-Louis Morgan avec la collaboration de Sylvain Bissonnette : *La Police – Service de police de la CUM 1972 à l'aube du millénaire.*

■ C'est en 1956, dans le rapport annuel du **Bureau de la Sûreté de la police de Montréal**, que l'on fait mention pour la première fois de l'existence de l'**Escouade anti-subversive**. Elle est alors composée d'un sergent-détective, d'un lieutenant de police (*Gendarmerie*), de deux sergents de police, de sept constables et d'un commis.

Voici un résumé des activités pour 1955 :

| | |
|--|-------|
| Contrôle des réunions | 129 |
| Enquête et travail spécial sur activités subversives | 3,269 |
| Enquêtes et recherches suite à des renseignements reçus | 293 |
| Funérailles rouges | 2 |
| Surveillances de réunions à caractère douteux | 47 |
| Nouveaux locaux de réunions | 2 |
| Arrestations (vol et recel dans auto) et Règlement 270, Section 17 | 2 |
| Saisies et confiscations de documents à caractère subversif | 20 |



Eugène Laflamme, créateur de la section Identité.

On retrouve également dans ce même rapport, les données concernant les activités du **Service d'identité judiciaire**, dont en voici une partie :

EMPREINTES

| | |
|--|--------|
| Identification-prisonniers | 15,694 |
| Identification-causes | 32 |
| Identification-morgues | 42 |
| Identification des pièces à conviction | 12 |
| Aspirants-policiers | 649 |
| Aspirants-pompiers | 1,196 |
| Applicant-taxis | 2,678 |
| Visas | 1,186 |

PHOTOGRAPHIES

| | |
|---------------------|--------|
| Hommes prisonniers | 20,237 |
| Femmes prisonnières | 4,182 |
| Meurtres | 106 |

DOSSIERS POUR LA COUR

| | |
|--------------------------|--------|
| Cour de justice (hommes) | 12,495 |
| Cour de justice (femmes) | 754 |
| Sentences | 4,603 |

■ En 1960, le **Bureau de l'Aide à la Jeunesse** (*relevant du Bureau de la Sûreté*), était composé comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Capitaine-détective | 1 |
| Lieutenant-détective | 1 |
| Sergents-détectives | 10 |
| Lieutenant de police (<i>Gendarmerie</i>) | 1 |
| Sergents de police | 3 |
| Constables (<i>agent</i>) | 53 |
| Sergent-policrière | 1 |
| Policières | 6 |
| Chef de groupe (<i>superviseur civil</i>) | 1 |
| Commis | 6 |
| Total | 83 |

SOCIÉTÉ DU MUSÉE DE LA POLICE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET DE L'ÎLE BIZARD

Ce personnel avait enquêté 1 781 plaintes (*événements*), avait procédé à 5 415 arrestations dont 2 134 récidivistes, en rapport à 1 875 actes et/ou infractions criminelles ou autres en cette année.

- Cette **même année**, le **Bureau de la Sûreté** était composé comme suit :

| | |
|---------------------------|------------|
| Assistant-directeur | 1 |
| Inspecteur en chef | 1 |
| Assistant-inspecteur chef | 1 |
| Inspecteurs | 5 |
| Capitaines-détectives | 17 |
| Lieutenants-détectives | 27 |
| Sergents-détectives | 226 |
| Détectives | 23 |
| Constables | 31 |
| Photographes | 2 |
| Chef de bureau | 1 |
| Chef de groupe | 1 |
| Commis | 14 |
| Total | 350 |

Ils ont enquêté 37 718 plaintes (*événements*), ainsi que 17 250 informations reçues. Ils ont procédé à 4 464 arrestations avec un taux de réussite de 54,7 %.

Référence :

Rapports annuels du Bureau de la Sûreté (Enquêtes criminelles) de la police de Montréal pour la période 1954 à 1961.

- C'est le **19 janvier 1996** que le **Musée de la police de Montréal** remettait au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, un **monument à la mémoire des policiers et policières**

qui ont donné leur vie en protégeant les citoyens du territoire.

Le monument est maintenant placé à



l'entrée du Quartier Général du Service de police de la ville de Montréal au 1441 rue St-Urbain, Montréal.

Ce don fut réalisé avec le support financier de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la CUM (aujourd'hui... de la ville de Montréal).

- C'est le **26 février 1996** que le SPCUM annonçait l'**installation de caméras vidéo** dans tous les véhicules utilisés pour la sécurité routière des districts 11 et 12 de l'Ouest de l'île. L'équipement était alors fixé à l'intérieur du véhicule et pouvait enregistrer les manœuvres illégales d'un contrevenant.
- C'est le **17 avril 1996** que le SPCUM annonçait la « mise sur pied » d'une **patrouille en patins à roues alignées** composée de 11 policiers qui sillonnaient les différents endroits où l'usage de ces patins est permis, afin de promouvoir la sécurité auprès des adeptes et encourager le respect de la réglementation.

- C'est le **22 avril 1996** que le SPCUM recevait une fourgonnette de l'**Association canadienne des dons d'organes** (coût d'achat défrayé par le *Groupe Mutuelle*) afin d'assurer le transport d'organes humains et d'équipements médicaux requis pour les greffes sur tout le territoire de l'île. Au-delà de 250 policiers avaient soumis leur candidature comme bénévoles suite à une entente entre la CUM, le SPCUM et la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

- C'est le **29 avril 1996** que notre confrère **André Lalonde**, enquêteur-circulation au district 11, fut **atteint de 3 coups de feu mortels** alors qu'il effectuait une enquête de routine à **Senneville** dans l'Ouest de l'île. Marié



et père de deux enfants, il était à quelques mois de prendre sa retraite.

- C'est le **13 juin 1996** que le SPCUM annonçait la mise en fonction de son **nouveau système d'imagerie numérique** et devenait par le fait même, le premier service de police en Amérique à se tourner vers la numérisation des photos de scènes de crime. Chaque « **Photo CD** » pouvait contenir une centaine de photographies. Ces images doivent demeurer impeccables durant plus de cent ans (ça reste à voir!).

- C'est le **20 juin 1996** que l'on dévoila à l'ensemble du personnel les domaines de compétence de chacune des **quatre entités d'enquête des centres opérationnels** :

PERSONNEL DES CRIMES CONTRE LA PERSONNE

Voies de faits graves

Vols qualifiés sur la personne

Extorsions – Enlèvements

PERSONNEL DES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ

Vols de, dans et sur véhicule (à l'exception des réseaux)

Introduction par effractions (commerces, résidences, et autres)

PERSONNEL DES CRIMES SANS PLAIGNANTS

Stupéfiants

Gangs de rue (taxage)

Moralité

Enquêtes alcool

PERSONNEL DES CRIMES GÉNÉRAUX

Disparitions

Vols de moins de 1 000 \$ et méfaits

Harcèlement téléphonique

Vols à la tire et les mandats

Cette **structure**, avec chacune ses commandants et des enquêteurs ne travaillant que dans leurs champs d'activités respectifs, était **trop lourde et restrictive... elle n'a pas duré**.

Références :

Heures Justes SPCUM 1996.

Recherches et conception

Jean-Marc De Nobile, Responsable des communications

Avec la collaboration de :

Gilles Landriault, Directeur

de la technologie et imagerie

Louise Côté, Conservatrice

ERRATUM – Flûte de décembre 2011

Voici ce qu'**on aurait plutôt dû lire** dans le texte concernant l'assassinat de l'agent Odette Pinard :

« En terminant, c'est en **novembre 1995** que fut assassinée notre consœur Odette Pinard, alors qu'elle était seule au **sous-poste communautaire A-1** dans le secteur de Cartierville.

Elle laissait dans le deuil son époux et leurs deux enfants, ainsi que l'ensemble du personnel du Service, des membres de la Fraternité, de l'ABR ainsi que de l'APPR.

Son décès a eu un tel impact que depuis, on a aménagé tous les comptoirs de services à la population du SPCUM de tel sorte qu'ils soient sécuritaire pour le personnel y œuvrant. À titre d'exemple : Des portes d'accès verrouillées, des vitres double au comptoir d'accueil *, vitres teintées ailleurs autour de l'édifice, ne permettant pas aux gens de l'extérieur d'y voir, des caméras etc.

* *Quoi qu'il ait été recommandé d'y poser des vitres blindées, la direction du Service du temps avait crû bon de ne pas y donner suite par crainte que cela puisse nuire au rapprochement avec le citoyen... ».*

NOS EXCUSES

Information sur le Musée

Le musée est situé au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, sis au 1441 de la rue Saint-Urbain, Montréal, et accessible les mardis et les jeudis entre 9 h et 13 h 30.

Pour une visite ou une information, composez le 514-280-2043.

Si nous ne sommes pas présents, vous pouvez laisser un message vocal et un bénévole se chargera de vous retourner l'appel.

Vous pouvez aussi nous rejoindre par Internet à l'adresse :

musee.police@spvm.qc.ca

N'oubliez pas de nous contacter si vous avez des pièces (de police) dont vous désirez vous défaire.

Décès



Andoney, Alfred

Agent 1084

Embauché le 21 février 1966
Retraité le 5 mars 1991
Décédé le 16 novembre 2011
à l'âge de 73 ans



Auger, Gérard

Lieutenant

Embauché le 5 novembre 1945
Retraité le 8 avril 1977
Décédé le 30 janvier 2012
à l'âge de 88 ans



Bessette, Adrien

Lieutenant

Embauché le 13 novembre 1952
Retraité le 1^{er} novembre 1983
Décédé le 19 janvier 2012
à l'âge de 88 ans



Boisclair, Gérard

Agent 379

Embauché le 2 juillet 1946
Retraité le 2 février 1978
Décédé le 23 février 2012
à l'âge de 88 ans



Bonneau, Raymond

Agent 1035

Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 4 avril 1982
Décédé le 30 décembre 2011
à l'âge de 83 ans



Boyer, Jean-Marc

Sergent-détective

Embauché le 19 novembre 1956
Retraité le 8 novembre 1971
Décédé le 3 décembre 2011
à l'âge de 75 ans



Brabant, Séville

Lieutenant

Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 4 mai 1999
Décédé le 5 février 2012
à l'âge de 72 ans



Brouillette, Robert

Agent 329

Embauché le 14 avril 1969
Retraité le 8 août 1991
Décédé le 2 février 2012
à l'âge de 62 ans



Caumartin, Yves

Agent 2931

Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 25 mars 1995
Décédé le 2 février 2012
à l'âge de 65 ans



Chrétien, Raymond

Agent 3761

Embauché le 20 février 1961
Retraité le 20 juin 1984
Décédé le 7 décembre 2011
à l'âge de 79 ans



Coiteux, René

Agent 329

Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 11 mars 1988
Décédé le 20 février 2012
à l'âge de 82 ans



Couturier, Jean

Lieutenant

Embauché le 19 novembre 1956
Retraité le 13 février 1984
Décédé le 19 janvier 2012
à l'âge de 75 ans



De Carufel, Claude

Agent 790

Embauché le 15 novembre 1971
Retraité le 17 mai 2000
Décédé le 27 janvier 2012
à l'âge de 60 ans



Delorme, Fernand

Agent 3729

Embauché le 20 mars 1946
Retraité le 10 janvier 1982
Décédé le 20 février 2012
à l'âge de 90 ans



Desnoyers, Jean-Pierre

Capitaine

Embauché le 15 novembre 1971
Retraité le 3 juillet 2000
Décédé le 12 décembre 2011
à l'âge de 69 ans



Duchaine, Jacques

Officier

Embauché le 18 avril 1959
Retraité le 10 janvier 1982
Décédé le 23 février 2012
à l'âge de 84 ans



Duperron, André

Agent 4016

Embauché le 13 juillet 1959
Retraité le 1er août 1989
Décédé le 28 mars 2012
à l'âge de 77 ans



Duval, Roger

Capitaine

Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 18 avril 1978
Décédé le 10 janvier 2012
à l'âge de 87 ans



Fafard, Michel

Sergent-détective

Embauché le 1er juin 1970
Retraité le 2 juin 1995
Décédé le 16 mars 2012
à l'âge de 63 ans



Farmer, Henry

Sergent

Embauché le 18 janvier 1964
Retraité le 7 juillet 1995
Décédé le 2 février 2012
à l'âge de 67 ans



Guérard, Lucien

Lieutenant

Embauché le 10 octobre 1946
Retraité le 11 février 1972
Décédé le 19 mars 2012
à l'âge de 86 ans

**Hérard, Gilles**

Agent 488

Embauché le 6 septembre 1949

Retraité le 17 janvier 1984

Décédé le 22 janvier 2012

à l'âge de 83 ans

**Howes, Kenneth**

Agent 908

Embauché le 28 janvier 1952

Retraité le 28 janvier 1977

Décédé le 1^{er} avril 2012

à l'âge de 88 ans

**Jones, William**

Sergent-détective

Embauché le 13 décembre 1956

Retraité le 5 mars 1985

Décédé le 18 mars 2012

à l'âge de 78 ans

**Lachance, Armand**

Agent 1589

Embauché le 16 septembre 1952

Retraité le 16 juin 1984

Décédé le 28 février 2012

à l'âge de 79 ans

**Landry, Jean-Pierre**

Agent 3401

Embauché le 26 février 1973

Retraité le 6 mars 2003

Décédé le 29 février 2012

à l'âge de 63 ans

**Landry, Michel**

Agent 472

Embauché le 14 avril 1969

Retraité le 4 mai 1999

Décédé le 20 avril 2012

à l'âge de 63 ans

**Lemay, Marcel**

Assistant-directeur

Embauché le 27 décembre 1966

Retraité le 15 décembre 2000

Décédé le 5 décembre 2011

à l'âge de 66 ans

**Martin, George**

Sergent-détective

Embauché le 4 mars 1957

Retraité le 6 mars 1985

Décédé le 26 janvier 2012

à l'âge de 83 ans

**Michaud, Donat**

Lieutenant

Embauché le 4 mai 1959

Retraité le 4 juin 1984

Décédé le 3 février 2012

à l'âge de 73 ans

**Montpetit, Paul-Henri**

Agent 3538

Embauché le 22 avril 1968

Retraité le 14 juin 1990

Décédé le 2 avril 2012

à l'âge de 80 ans

**Murray, Jean-Guy**

Sergent

Embauché le 20 janvier 1958

Retraité le 1^{er} décembre 1984

Décédé le 4 décembre 2011

à l'âge de 78 ans

**Pelletier, Paul-Émile**

Agent 1834

Embauché le 10 janvier 1955

Retraité le 3 février 1990

Décédé le 5 avril 2012

à l'âge de 82 ans

**Potvin, Robert**

Sergent-détective

Embauché le 17 mai 1965

Retraité le 6 juillet 1995

Décédé le 1^{er} avril 2012

à l'âge de 65 ans

**Richard, Guy**

Sergent

Embauché le 10 mars 1947

Retraité le 12 mars 1977

Décédé le 24 novembre 2011

à l'âge de 87 ans

**Routhier, Roger**

Sergent-détective

Embauché le 21 avril 1958

Retraité le 22 mars 1985

Décédé le 10 février 2012

à l'âge de 76 ans

**Roy, André**

Sergent

Embauché le 17 mai 1965

Retraité le 11 septembre 1985

Décédé le 2 janvier 2012

à l'âge de 72 ans

**Simard, André**

Agent 3862

Embauché le 4 mai 1960

Retraité le 16 mars 1988

Décédé le 22 février 2012

à l'âge de 74 ans

**St-Georges, Guy**

Agent 3898

Embauché le 20 novembre 1957

Retraité le 1^{er} juin 1988

Décédé le 19 avril 2012

à l'âge de 80 ans

**St-Jean, Philippe**

Sergent

Embauché le 16 septembre 1952

Retraité le 3 mai 1988

Décédé le 31 janvier 2012

à l'âge de 79 ans

**Syracuse, Dominique**

Sergent-détective

Embauché le 11 avril 1960

Retraité le 4 février 1988

Décédé le 21 mars 2012

à l'âge de 73 ans

**Tessier, Laurent**

Capitaine-détective

Embauché le 6 septembre 1949

Retraité le 9 janvier 1983

Décédé le 5 février 2012

à l'âge de 84 ans



« Entre logique et sagesse »

Un événement récent ne m'a pas laissé indifférent et je ne crois pas avoir été le seul à vivre le choc.

Il s'agit d'un des nôtres qui, après avoir pris des informations secrètes, aurait tenté de les vendre à l'adversaire pour en tirer profit. Piégé, il y a laissé sa vie en se donnant la mort lui-même.

Cet événement, qui éclabousse les journaux, fracasse nos consciences, laisse perplexe notre humanité déjà fort ébranlée par d'autres événements qui ont été mis en plein jour mais jamais en pleine lumière. Comment ne pas être heurté, scandalisé, meurtri par une telle attitude qui, pour quelques sous, met en jeu ce qu'il y a de plus essentiel, la vie des autres qui, elle, est sans prix.

Cet homme est-il pire que nous tous? Lui qui a été un policier reconnu et en qui nous avons une grande confiance, qu'est-ce qui l'a fait basculer dans l'autre camp? Il n'est pas à ma portée de répondre à cette question. Elle demeure sous plusieurs aspects un mystère que je veux respecter sans dissenter car elle a déjà coûté le prix d'une vie.

Nous sommes dans une société très raisonnable, marquée par des logiques marchandes, comptables, de productions, de rendement, etc. L'horizon de nos visions s'arrête bien avant l'infini. Prenons-nous la juste mesure des conséquences de cette

attitude sur notre génération? Avec nos visions à courte-vue, comment s'étonner de l'évanouissement de nos valeurs? Si la fin justifie les moyens, si l'argent trompeur nous enferme dans ce monde-ci, nous trompe sur l'authentique sécurité, nous coupe de la vérité, à quelle humanité pouvons-nous nous attendre?

La logique de Dieu est tout autre, car elle est d'abord celle de l'amour, elle ne prend pas la vie, elle la donne; elle ne tourne pas vers soi mais vers les autres; elle ne juge pas, elle appelle; elle n'écrase pas, elle met debout; et de la mort, elle fait surgir la vie. Nous ne sommes pas condamnés à nous enfermer dans une logique implacable qui détruit ce qu'il y a d'humain dans les êtres que nous sommes.

Il y a un souffle qui nous vient d'une sagesse de l'Homme-Jésus, que tout un monde a reconnu et sur lequel il a voulu ériger une société plus juste et plus humaine. Notre société occidentale l'a longtemps reconnu. Elle y a puisé ses

valeurs pour se construire, se développer et transmettre de génération en génération l'essentiel pour le devenir de l'humanité.

Cet héritage exige la cohérence d'une collectivité. Si elle s'absente, la division risque de prendre le pas sur l'unité, et le corps morcelé sera profondément démembré. Nous avons besoin de retrouver notre cohérence si nous voulons libérer les nôtres d'une logique implacable qui n'a d'autre issue que la mort.

Avis : cette chronique n'engage que son auteur



GUY LEFRANÇOIS
PRÉSIDENT
ASSOCIATION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE DE LA F.P.P.M.

BELFAST 2013

Jeux Mondiaux des Policiers et des Pompiers

En 2013, les jeux mondiaux des policiers et des pompiers se tiendront à Belfast du 1^{er} au 10 août.

L'Association sportive a commencé à faire certaines démarches afin d'aider nos participants. À cette fin, nous aimerions connaître ceux qui prévoient faire partie de notre délégation 2013. Par conséquent, nous vous demandons de nous faire parvenir vos coordonnées afin de nous orienter dans nos démarches.

Pour information : **514 527-8305**

*Transmettre le coupon ci-dessous par le courrier du Service à la F.P.P.M.,
à l'attention de monsieur Guy Lefrançois*

Coupon à détacher

Belfast 2013

NOM _____ PRÉNOM _____

PAIE. _____ POSTE/SECTION _____

TÉLÉPHONE DOMICILE _____ CELLULAIRE _____

COURRIEL PERSONNEL _____

DANS QUELLE DISCIPLINE PRÉVOYEZ-VOUS VOUS INSCRIRE? _____

Ligue de hockey de la Frat : ça bouge au Centre Bell!



Le 3 avril dernier avait lieu au Centre Bell la finale de la ligue de hockey de la Frat. Certains seront tentés d'affirmer qu'à aucun autre moment de l'année, les joueurs n'auront eu autant de cœur au ventre sur cette glace!

De plus, deux nouvelles équipes de la Fraternité se sont jointes à la ligue cette année! Les membres qui les composent proviennent en majorité du PDQ 35 et le responsable est Mario Fradette. Bravo à tous pour cette participation exceptionnelle!



Guy Lefrançois entouré des deux grands responsables de la ligue de la Frat, messieurs **Serge Tranquille** (à gauche) et **Guy Trépanier** (à droite).



L'équipe du Canadien, dont le capitaine est **Stéphane Hadsipantelis** (deuxième à l'avant, à partir de la droite). L'équipe des Canadiens est **championne** de la saison régulière 2011-2012!



Stéphane Hadsipantelis, capitaine de l'équipe championne 2011-2012, reçoit le trophée des mains d'**André Gendron**, vice-président au secrétariat et à la trésorerie.



L'équipe des Bruins, championne des séries éliminatoires et dont le capitaine **Jonathan Larrivé** (deuxième à partir de la droite dans la première rangée) s'est mérité les grands honneurs en tir de confrontation !



Sébastien Létourneau, champion compteur de la saison 2011-2012!



Deux équipes du PDQ 35 dirigées par **Mario Fradet** (troisième à partir de la gauche dans le 1^{re} rangée).



Équipe des Kings de la ligue de la Frat, dont le capitaine est **Yves Desjardins** (absent lors de la photo). L'on reconnaît **André Gendron**, vice-président au secrétariat et à la trésorerie, et **Guy Lefrançois** !



L'équipe des Hawks dirigée par **Stéphane Diamond** (deuxième à l'avant à partir de la droite), grande finaliste des séries éliminatoires !

Les mercredis soccer!

Nouveauté à la Fraternité! Une ligue de soccer s'est mise en branle au début du mois de mars! Les matchs ont lieu tous les mercredis à 10 h 30 am. Ils sont disputés sur un terrain intérieur et ce, jusqu'au mois de mai, mois à partir duquel ils se tiennent à l'extérieur. Les policiers et policières voulant se joindre à la ligue peuvent s'inscrire en communiquant avec l'Association sportive!

514-527-8305 – guy1@fppm.qc.ca



Le 22 mars dernier a eu lieu la finale de hockey du C.O.Nord et les Blancs ont remporté la célèbre *coupe Pappy* contre les Bleus au compte de 10 à 7. Bravo aux deux équipes!





Nos membres retraités sont de plus en plus nombreux en Floride

Depuis de nombreuses années, nos membres retraités séjournent sous le soleil de la Floride. Il y a vingt ans, on dénombrait un peu plus d'une centaine de retraités à avoir élu domicile un peu partout en Floride.

Depuis quelques années, ce nombre s'est considérablement accru. Selon nos informations, ils sont entre 450 et 500 policiers retraités à y demeurer. Depuis deux ans environ, en raison notamment de la baisse des prix de l'immobilier et de la valeur du dollar canadien, nos membres retraités y sont attirés de plus en plus et y deviennent même proprios.

Votre président y séjourne annuellement trois mois durant l'hiver. Il ne se passe pas une journée sans que je rencontre plusieurs de nos membres, que ce soit à la plage, sur un terrain de golf ou bien au resto. Vous êtes nombreux à m'interpeller et je suis très heureux d'échanger avec vous, tout particulièrement les jeudis au marché aux puces, à Sunrise. Ma présence parmi vous fait partie de ma vie...

Encore une fois cette année, Claude Boudrault et son équipe de bénévoles, soit André Poitras, Yves Brien et Henri-Paul Tremblay organisaient le 23 février dernier, le tournoi de golf des policiers retraités de la Floride. Avec 144 participants, ce tournoi s'est joué à guichet fermé. Un succès sur toute la ligne. Nos retraités ont pu fraterniser et socialiser dans une ambiance résolument festive. Merci à Claude et à son équipe pour leur sens de l'organisation. Une autre manifestation hors du commun s'est déroulée sur la plage de Fort Lauderdale, le 22 février dernier, soit la fête champêtre (Beach party). Plus de 150 personnes y ont pris part sous un soleil de plomb. Alain Béland et son équipe ont réjoui tout le monde lors de cette superbe journée. La bouffe était à l'honneur, croyez-moi!

Il ne faut pas oublier la Caisse Desjardins des policiers et policières pour leur soutien et leur aide, particulièrement à ces deux activités. Le président de la Caisse, Jacques Dextrateur, ainsi que son directeur général, Normand Prévost, représentaient cet organisme.

L'APPR, qui se veut toujours présente auprès de ses membres, était représentée sur les lieux par Raymond Laframboise, André Sasseville et Gilles Sauvageau. Merci les gars pour votre dévouement! Voyez aux pages subséquentes un reportage photographique de ces deux activités!

APPRENDRE

Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ Le président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, est très fier de son fils **Stéphane** qui apparaît sur la page du mois d'octobre du calendrier de la Caisse. Stéphane est représentant Relations Fonctionnelles à la GRC. Bravo !

■ Prompt rétablissement à **Gaston Pître** – Stupéfiant 53 – qui a vécu une année 2011 très difficile au point de vue santé. Lentement, il reprend la forme. Bonne santé Gaston !

■ Il appert que **Normand Dufresne** a fait tout un « job » lors du défi 911 qui s'est déroulé sur le circuit Gilles Villeneuve le 1^{er} octobre dernier.

■ Rencontré récemment à l'aéroport de Montréal, l'ex S/D **Paul-André Langlais** s'occupe des enquêtes à la Sûreté aéroportuaire. Police un jour, police toujours.

■ L'ex S/D **Jean-Guy Larin** qui a travaillé comme policier-motard à la formation n'a remporté que quelques matchs de badminton contre votre humble serviteur. C'était des matchs inégaux, la plupart du temps.

■ L'ex S/D **André M. Ménard** qui a été délégué syndical pendant 28 ans, a un petit-fils – **Pierre-Alexandre** – qui est policier au SPVM depuis 5 ans. L'épouse de Pierre-Alexandre a donné naissance à leur fils le 24 juin dernier. Le papi André est très heureux et avec raison.

■ Le super flic **Mario Del Vecchio** est très fier de sa fille **Erika** qui est mannequin professionnel. À la fin de décembre dernier, il s'est envolé avec son épouse pour rencontrer Erika au Japon où elle était en service, pour passer les Fêtes avec elle. Un papa heureux ce Mario.

Avis aux intéressés : la soirée du festin de homard qui devait avoir lieu le 25 mai a été reportée au 15 juin 2012 à la salle Notre-Dame-de-Fatima, 1815 Favreau, à Laval.

■ Rencontré lors du souper des Fêtes, **Claude Cormier** est toujours fier de son immense moustache. Elle te sied bien, Claude.

■ Au tournoi de pitch de la Fraternité, un exploit extraordinaire est survenu. En effet, **Brigitte Toutant**, l'épouse de **Yves Gariépy**, s'est rendue en quart de finale avec un excellent et talentueux partenaire qui est **Robert Caplette** tandis que le mari de Brigitte faisait chou blanc. En pédagogie on dit que l'élève doit dépasser le maître ! Bravo Brigitte, un exploit exceptionnel.

■ Incroyable mais vrai. Le tournoi de golf des policiers retraités en Floride s'est joué à guichet fermé. Plus de 144 personnes se sont inscrites. Un succès incroyable. Vous verrez un reportage photo dans les pages suivantes.

■ Bonne chance à **Olivier Lapointe** qui remplacera **Hélène Ferland** aux relations avec les membres à la Caisse. On sait qu'au cours des huit dernières années, Olivier était relationniste-médias au sein du SPVM. Bonne chance Olivier dans tes nouvelles fonctions.

■ Un retraité centenaire. Le 3 février dernier, monsieur **Adrien Rompré**, fêtait son 100^e anniversaire de naissance. Il est toujours actif et très présent d'esprit. Longue vie Monsieur Rompré !

■ Rencontré en février dernier chez Costco en Floride, l'ex S/D **Pierre Gaudet se** dit en pleine forme et il profite des chauds rayons de soleil de la Floride. Il salue tous ses amis.

■ **Janot Gauthier** est très fier de sa fille **Isabelle** ainsi que de son gendre **Daniel Lalande** qui sont propriétaires d'un vignoble de 18 hectares à St-Eustache. Un endroit à visiter en famille.

■ **Marguerite Roche** et **Nicole Péloquin** ont réussi chacune une partie parfaite à la salle de quilles de l'édifice où elles habitent. Bravo à nos vedettes. Le talent n'a pas d'âge.

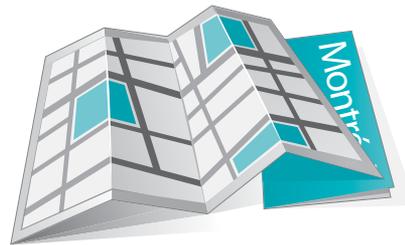
■ Rencontré récemment au salon de quilles Moderne, l'ex-directeur **Jean-Claude Berthiaume** se dit en pleine forme, il fêtera d'ailleurs ses 80 ans en décembre prochain. Un jeune homme qui refuse de vieillir, longue vie et santé.

■ Le 17 janvier dernier fut une date mémorable pour **Robert Riffon** et **Jean Pellerin** sur le «Pitch Net». Ils jouaient une partie amicale en ligne contre **Michel Lessard** et **Ronald Geneau**. Le pointage final s'est terminé par 127 à 1, victoire facile de Dyno (Michel Lessard) et de Ron (Ronald Geneau). Il appert que les perdants n'ont pas veillé tard.

Je vous informe que le rallye bottine n'est pas une course. La seule vitesse recommandée est la vitesse de l'esprit. Découvrez le Vieux La Prairie. Le dîner et le souper sont fournis par l'APPR. Vous passerez une agréable journée avec nous. On vous attend!

■ À peine arrivé en Floride, **Henry Farmer** nous quittait pour un monde meilleur le 2 février. Nos sincères condoléances à la famille éprouvée.

■ L'APPRM tient à remercier sincèrement **Annick Brais** qui a remplacé notre secrétaire **Marie-France Campeau** durant son congé de maternité. Annick a su relever les défis proposés par l'APPRM avec discernement et surtout, avec professionnalisme. Les membres ont fort bien apprécié son approche humaine et chaleureuse. Mille fois merci! Que le meilleur du monde t'accompagne dans le futur.



Attention attention!

Qu'est-ce qu'un rallye pédestre ou rallye bottine?

C'est simplement marcher en groupe de 4 personnes dans des lieux historiques tout en observant l'endroit afin de répondre au questionnaire que l'organisateur vous remet au départ.

Est-ce qu'on marche beaucoup, est-ce fatigant? Non, le tout se fait à votre rythme et vous vous arrêtez pour un rafraîchissement quand vous le désirez.

À la fin de la journée, nous corrigeons les réponses et nous dévoilons les noms des gagnants.

L'APPR fournit un léger goûter le midi et un souper le soir.

Informez-vous auprès des responsables de l'activité ou aux secrétaires de l'APPR afin de comprendre à quel point cette journée est agréable pour tous.

Nous suggérons des souliers de marche et une tenue relax. Vous pouvez apporter vos boissons préférées: liqueurs, vin, etc.

Vous passerez une agréable journée avec nous!

N'oubliez pas, ce n'est pas un rallye de vitesse, la seule vitesse recommandée est la vitesse de l'esprit.

Date: Mardi le 29 mai

Endroit: Salle communautaire du Vieux La Prairie (salle privée)

Heure: Arrivée à 10h

Prix:
– membre 25 \$
– non-membre 30 \$

Responsables: André Campeau et Pierre-Paul Lirette
Tél. 514 527-7000

Michel Grenier, fier de son petit-fils



L'ex L/D Michel Grenier est photographié avec son petit-fils Francis Grenier et son fils Sylvain. Francis a gradué le 24 février dernier de l'École nationale de police. Une belle réussite dont Michel est très fier, avec raison d'ailleurs. Les deux frères de Michel firent également partie du service. Trois générations dont cinq policiers et tous du SPVM!

La croisière s'amuse!

Claude Boudrault, qui passe ses hivers en Floride, se vante de ses croisières. Voici un exemple flagrant que ce n'est pas toujours le gros bateau qu'il prend. Pris sur le vif avec une rame de fortune, est-il le Gilligan du Hawaiian Garden?



Une visite au Festival de St-Tite!

Quand? Vendredi le 14 septembre 2012

Souper Steak House IGA

Spectacle Rodéo à 20 h à la Grande Estrade Molson

Prix: membre 75 \$ • non-membre 95 \$

Incluant: Transport, souper, spectacle,
taxes et services.

Billets en vente à compter du 8 mai 2012.

Vous avez jusqu'au 4 juin pour réserver vos billets.

Golf des lundis et mercredis

Cette année, les membres auront accès à 2 terrains de golf soit :

- Le Mirabel
Tél. 450-435-7006
 - Le Campagnard • 22,50 \$
 - Le Boisé • 27,50 \$
- Golf Rive-Sud
Tél. 450-653-2471
Balles gratuites au champ de pratique, escompte sur achat
 - Golf seulement 27 \$
 - Golf et voiturette 35 \$

Chaque joueur est responsable de l'enregistrement et de l'annulation.

Il y aura clôture de la saison de golf le 29 août à la Brasserie du Boulevard, 252 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Billets en vente au prix de 15 \$ pour les membres et 25 \$ pour les non-membres lors du tournoi de golf de l'APPR, le 12 juin 2012.

Voici la preuve

Dans le dernier numéro de La Flûte, j'avais demandé une preuve de ces quatre sculpteurs. Aussitôt écrit, aussitôt fait. Voici leurs magnifiques sculptures.

Félicitations messieurs, vous avez du talent à revendre !



De gauche à droite, **Jean-Guy Pichette, Robert Riffon, Gérard Lacoste et André Chevalier.**



L'œuvre superbe et inédite de **Jean-Guy Pichette.**

Les reconnaissez-vous ?

Cette photo fut prise il y a plusieurs décennies. Aujourd'hui ils ont pris de l'âge, quelques kilos, ils exhibent quelques rides, sporadiquement ils ronchonnent un peu... À cause de leur âge, impossible de les reconnaître sans mentionner leur nom. Eh bien oui, ce sont Jean-Pierre Roy et André Campeau. Nous vous assurons qu'ils sont en forme en plus d'être très efficaces pour notre association. Bravo les gars, longue vie et santé. Sans rancune.



Aux Journées plein-air, on vous attend !

Vous passerez trois agréables journées aux activités plein-air. À vous d'y participer ! Apportez vos espadrilles, chaises, vélo, jeux, etc. L'APPR rembourse le stationnement et offre le dîner !

Prix membre 10 \$, non-membre 15 \$

1. Mardi le 5 juin 2012
Parc de l'Île-de-la-Visitation
2425 boul. Gouin est
Réservez vos places à compter du 25 avril au 514 527-7000.
2. Jeudi le 9 août 2012
Parc Nature de la Pointe-aux-Prairies
Près du 15005 Sherbrooke Est
Réservez vos places à compter du 13 juin au 514 527-7000.
3. Jeudi le 6 septembre 2012
Les Îles-de-Boucherville
L'accès au site est gratuit.
Réservez vos places à compter du 7 août au 514 527-7000

Nos retraités en Floride jouent au golf

Sous un ciel ensoleillé, plus de 160 retraités et conjointes se sont donné rendez-vous au Club de golf Bonaventure à Weston en Floride pour leur rencontre annuelle de golf. On doit féliciter Claude Boudrault et son équipe de bénévoles qui organisaient le tournoi. Cette journée permet aux retraités de fraterniser entre eux. Ceux-ci n'ont pas perdu l'habitude de se rencontrer tous les jeudis au marché aux puces, sur le boulevard Sunrise. Merci à Normand Prévost, Directeur général de notre Caisse ainsi qu'à l'APPR pour leur commandite.



Au 17^e trou, l'APPR offrait une commandite, soit 2 billets de 50 \$. **Tony Bastien, Richard Lauzon, Robert Gagnon et Réal Rousseau** ont fort bien apprécié leur journée.



Le comité organisateur a travaillé fort pendant plusieurs semaines pour que cette activité soit un succès. De gauche à droite : **Henri-Paul Tremblay, André Poitras, Yves Brien** et le responsable de cette activité, **Claude Boudrault**.



Pour la circonstance, l'APPR a offert 2 prix de 50 \$. **Gilles Sauvageau et Raymond Laframboise** remettent leur prix à **Bruno Blais et Suzanne Therrien**.



Un succulent repas attendait nos golfeurs : **Henri-Paul Tremblay, Richard Carle, Jacques Dextrateur, Denis-André Hurteau, Mario Dubé, Yves Brien, Gaston Malo, Johanne Therrien** et le Directeur général de la Caisse des policiers et policières, **Normand Prévost**, ont vraiment aimé leur journée.

Hélène Ferland à la retraite

Madame Hélène Ferland de la Caisse a pris sa retraite le 2 février dernier. On peut vous dire qu'Hélène était un atout pour tous les membres de la Caisse. Ta compétence et ton amabilité ont fait en sorte que nos membres étaient bien servis. L'APPR te souhaite les meilleurs vœux pour ce nouveau chapitre de ta vie. Profite de chaque moment. Bonne retraite !



De passage au bureau de l'APPR, Hélène a reçu un cadeau souvenir. De gauche à droite : **Jean-Pierre Roy, Marcel Crevier, Pierre-Paul Lirette, Hélène Ferland, André Sasseville et André Campeau**.



Le DG de la Caisse, **Normand Prévost** remet un présent à **Hélène Ferland**.



Gaston Malo et Johanne Therrien posent fièrement avec la nouvelle retraitée.

Guy Charlebois et Serge Mercier, deux retraités dévoués

En novembre 2011, la Ville de Montréal a rendu hommage à Serge Mercier et à Guy Charlebois lors d'une soirée gala, pour leur dévouement dans l'organisation des camps d'été de plongée sous-marine *Sea Camp*. Cette activité est offerte aux jeunes de 11 à 17 ans et a lieu au Complexe récréatif Gadbois. De plus, Serge et Guy participent à plusieurs tables de concertation sur les sports. Le club les Aquanautes de Montréal, qui existe depuis 1990, est très fier d'avoir dans leurs rangs ces deux personnes qui se consacrent à leur cause.



Guy Charlebois et **Serge Messier** sont fiers de leur implication auprès de jeunesse du Sud-Ouest de Montréal.

Joueurs de quilles recherchés

La ligue de quilles de l'APPR connaît toujours un grand succès. Tout près de 180 joueurs ont participé cette année, dans une atmosphère de détente et de camaraderie. Le 10 mai prochain, une magnifique soirée de clôture attend nos quilleurs, où les champions de chaque catégorie seront récompensés. La nouvelle saison débute le 5 septembre au Salon de quilles Moderne. Ceux et celles intéressés à se joindre au groupe n'ont qu'à téléphoner au 514-527-7000.

Un séjour à La Calèche

L'APPR vous invite à des vacances inoubliables les 28, 29 et 30 septembre 2012 : un forfait de 2 jours et 6 repas!

Nouveaux décors, animation tous les jours, danse et chansonniers, jacuzzi, sauna et piscine chauffée!

| OCCUPATION | SIMPLE | DOUBLE | TRIPLE |
|-------------------------|--------|--------|--------|
| TARIF MEMBRE | | | |
| Chambre régulière | 347 \$ | 259 \$ | 253 \$ |
| Chambre économique | 290 \$ | 230 \$ | 218 \$ |
| TARIF NON-MEMBRE | | | |
| Chambre régulière | 377 \$ | 289 \$ | 283 \$ |
| Chambre économique | 320 \$ | 260 \$ | 248 \$ |

Prix par personne, taxes et pourboires inclus.

Responsables : Claudette Boileau et Marcel Crevier
Info : 514 527-7000

Festins de homards

La soirée du 25 mai a été annulée et remplacée par le vendredi 15 juin 2012 à la salle Notre-Dame-de-Fatima, 1815 rue Favreau à Laval.

Vente des billets pour les 3 soirées :
Mardi le 3 avril à compter de 17 h au 480 Gilford.

Les dates pour les festins sont :

- 1^{er} juin à la salle roumaine,
8060 rue Christophe-Colomb à Montréal
- 8 juin à la salle Notre-Dame-de-Fatima,
1815 rue Favreau à Laval
- 15 juin à la salle Notre-Dame-de-Fatima,
1815 rue Favreau à Laval

Prix : membre 79 \$
non-membre 89 \$



150 personnes à la fête champêtre de nos retraités en Floride!

Le 22 février dernier, sous un soleil de plomb, plus de 150 de nos retraités et épouses se sont donné rendez-vous sur la plage de Fort Lauderdale en Floride pour festoyer et bien s'amuser. Les spécialistes de BBQ ont trimé dur pour satisfaire l'appétit de chacun. On doit féliciter Alain Béland et son équipe de bénévoles qui ont été les génies de cette rencontre au bord de la mer.

*Alain Béland, à gauche, le principal organisateur de cette magnifique journée, est félicité par le directeur général de notre Caisse, **Normand Prévost**.*



Une magnifique photo souvenir des 150 participants.

Un retraité centenaire, 50 ans à la retraite!

Nous avons rencontré le 10 février dernier l'ex sergent-détective Adrien Rompré à l'occasion de son 100^e anniversaire de naissance. Né le 3 février 1912, il a pris sa retraite en 1962. Il bénéficie de sa retraite depuis 50 ans. Il remercie d'ailleurs les organismes pour la rente qu'il reçoit.

Plusieurs anecdotes furent racontées lors de la rencontre. Ayant une mémoire phénoménale, ce fut un plaisir d'entendre monsieur Rompré. Il mentionna qu'il était en devoir à l'ancien Forum, le 17 mars 1955, lors de l'émeute Maurice Richard. Un souvenir impérissable dit-il!

La retraite sonna, il déménagea dans la région du lac Memphrémagog où il habite toujours. Droit comme un chêne, la santé l'a toujours accompagnée. «Je suis béni des dieux» raconte-t-il en riant. Adrien est actif et très présent d'esprit. Il s'adonne de temps à autre à bûcher quelques cordes de bois, à peindre et aussi à jardiner. Il aime lire les journaux et il est assidu à ses mots cachés.

Jusqu'à présent, monsieur Rompré est le seul retraité centenaire; nous espérons que plusieurs autres suivront. Longue vie, bonheur et santé.



*André Sasseville et Pierre-Paul Lirette de l'APPR remettent un cadeau souvenir à monsieur **Adrien Rompré** en présence de son fils **Guy**. Remarquez que monsieur Rompré ne porte pas de lunettes...*

Souper-théâtre

Comédie de Sylvie Lemay • Mise en scène de Marie Charlebois

Marie est une fille rangée et sans histoire. Mais voilà qu'elle pose un geste extrême ; elle kidnappe un député. Il a des comptes à lui rendre et toute la famille de Marie va se joindre à cette situation invraisemblable. Un frère, un peu voyou sur les bords, une mère ratoureuse aux prises avec des affaires illicites et un bon ami de sa mère toujours prêt à faire profiter tout le monde de ses « bons tuyaux ». La situation était déjà grave avant que toute cette bande de tordus débarque. Elle va maintenant tourner en pur délire !

Date : vendredi 17 août 2012

Endroit : Théâtre de Sainte-Adèle
1069 boulevard Ste-Adèle

Souper : 17h au restaurant
adjacent au théâtre

Menu : Fondue chinoise
ou poulet Wellington

Prix : membre 45 \$
non-membre 62 \$



Billets à vendre à compter du 14 juin 2012.

**Profitez de cette journée pour
visiter les villages de Sainte-Adèle
et de Saint-Sauveur.**

150 billets ont été réservés.

Souper repas champêtre

À la demande générale, l'APPR récidive en organisant un repas champêtre à La Fine Tablée située à Calixa-Lavallée. Dès votre arrivée, vous serez séduits par la beauté de l'endroit. De magnifiques fontaines et jardins bordent l'étang aux nymphéas.

Menu 7 services

- Pâté tartinable
Entrée
Potage et soupe
- Médaillon de bison au mignon
de Charlevoix ou
Médaille de chevreuil sauce à la bière
et gelée de pommettes au basilic frais
- Verdure du marché
- Dessert
- Thé, café, tisane, sucre à la crème
et fudge

Billets en vente à compter du 22 mai

70 places disponibles

Endroit : La Fine Tablée
640, Second Ruisseau
Calixa-Lavallée
Téléphone : 450-583-5673

Prix : membre 50 \$ (taxes et
services inclus)

P.S. Vous pouvez apporter : bière,
vin et porto seulement

Bal annuel de l'APPR

Date : 12 octobre 2012

Endroit : Buffet Renaissance,
7550 boul. Henri-Bourassa Est

Vaste stationnement gratuit
et ascenseur. Un repas
gastronomique vous attend,
choix de rôti de bœuf, saumon
ou repas végétarien. Table
ronde de 8 ou 10 personnes.

Les billets seront en vente
le 4 septembre

Les amateurs de danse
pourront s'en donner à cœur
joie, du souper jusqu'à la fin
de la soirée ! Un orchestre
et une disco assureront
la musique !

Prix : membre 90 \$
non-membre 100 \$

L'APPR vous offre une salle
plus spacieuse pour votre bal
annuel. Une cuisine exquise
vous attend dans un décor
enchanteur. Une soirée
inoubliable en perspective !



La soirée des Fêtes, un succès sur toute la ligne!

Le 8 décembre dernier, l'APPR tenait son excellent souper des Fêtes au buffet Marina. Plus de 300 personnes ont pu déguster un copieux repas en plus de s'amuser avec gaieté sur le plancher de danse. Tout près de 4 000 \$ ont été offerts en prix de présence ; un Père Noël fort généreux encore une fois cette année. Félicitations à André Campeau et à Pierre-Paul Lirette, les principaux organisateurs de cette soirée!



L'artiste peintre **Réjane Campeau** remet à madame **Clémence De Grâce** une magnifique peinture en présence des responsables de cette soirée, **André Campeau** et **Pierre-Paul Lirette**.



Encore une fois, notre Caisse a été généreuse. **Normand Prévost**, directeur général de la Caisse, offre un magnifique cadeau souvenir à une participante.



Une fois le repas terminé, les participants s'en sont donné à cœur joie sur le plancher de danse.

Une pêche miraculeuse

Le 17 février dernier avait lieu la journée de pêche sur glace à la Pourvoirie Lauzon à Rigaud où plus de 80 personnes ont participé. La plus grosse prise fut un brochet de 33 pouces, presque un miracle! Une journée agréable pour tous puisque Dame Nature fut de la partie. Félicitations à Joël Savard et Jean-Pierre Roy pour leur sens de l'organisation.



Une vraie pêche miraculeuse. On aperçoit **Richard Favreau**, **Mario Lussier**, **Philippe St-Maurice**, **Normand Beaudoin**, **Frédérique** et **Raphaëlle Savard**, **André Schmidt** et **Hélène Fréchette**.



La plus grosse prise fut un brochet de 33 pouces capturé par **Philippe Maurice** et **Normand Beaudoin**.



Les deux principaux organisateurs, **Jean-Pierre Roy** et **Joël Savard**, accueillent **Normand Prévost** et **Serge Ménard** dans leur cabane.



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

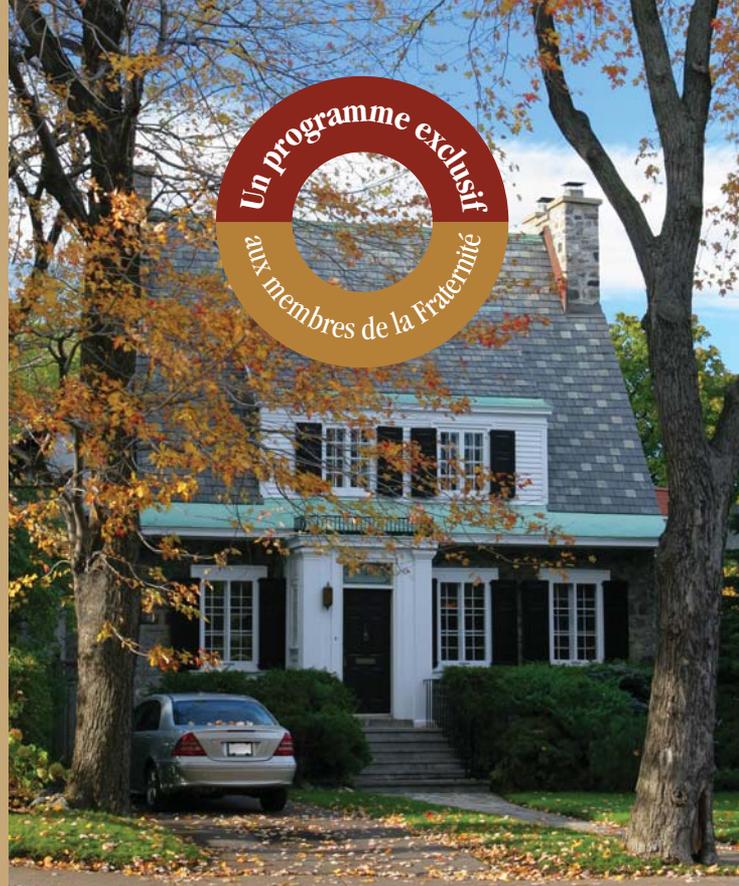
Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Chez Beucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



BEUCAGE MERCEDEM
ASSURANCES



Vous possédez un commerce ?
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons
automatiquement un rabais de

15%

sur le meilleur prix
obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES
DE VOTRE PROGRAMME
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS
SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

514 875-6600

1-800-643-1853

www.beucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

**Avec Beucage Mercedem, vous bénéficiez
maintenant de rabais cumulatifs allant jusqu'à
40 % pour l'auto et 25 % pour l'habitation !**